

La révision du PLU de Rontignon

Réunion publique du 15 décembre 2015

Les enjeux issus du diagnostic et le
Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD)



Rontignon



Introduction

- ❑ **Objet de la réunion et intervenants**
- ❑ **Le plan local d'urbanisme : à quoi ça sert ?**
- ❑ **L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)**
- ❑ **Le contexte normatif national**
- ❑ **Le contexte local**

❑ **Objet de la réunion et intervenants**

- **le diagnostic du territoire**, véritable état des lieux de notre commune présentant ses forces, ses faiblesses et ses spécificités mais aussi ses perspectives d'évolution ;
- **le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**, fruit de la réflexion des élus ; il expose les orientations retenues au regard des enjeux relevés par le diagnostic.

❑ **Intervenants**

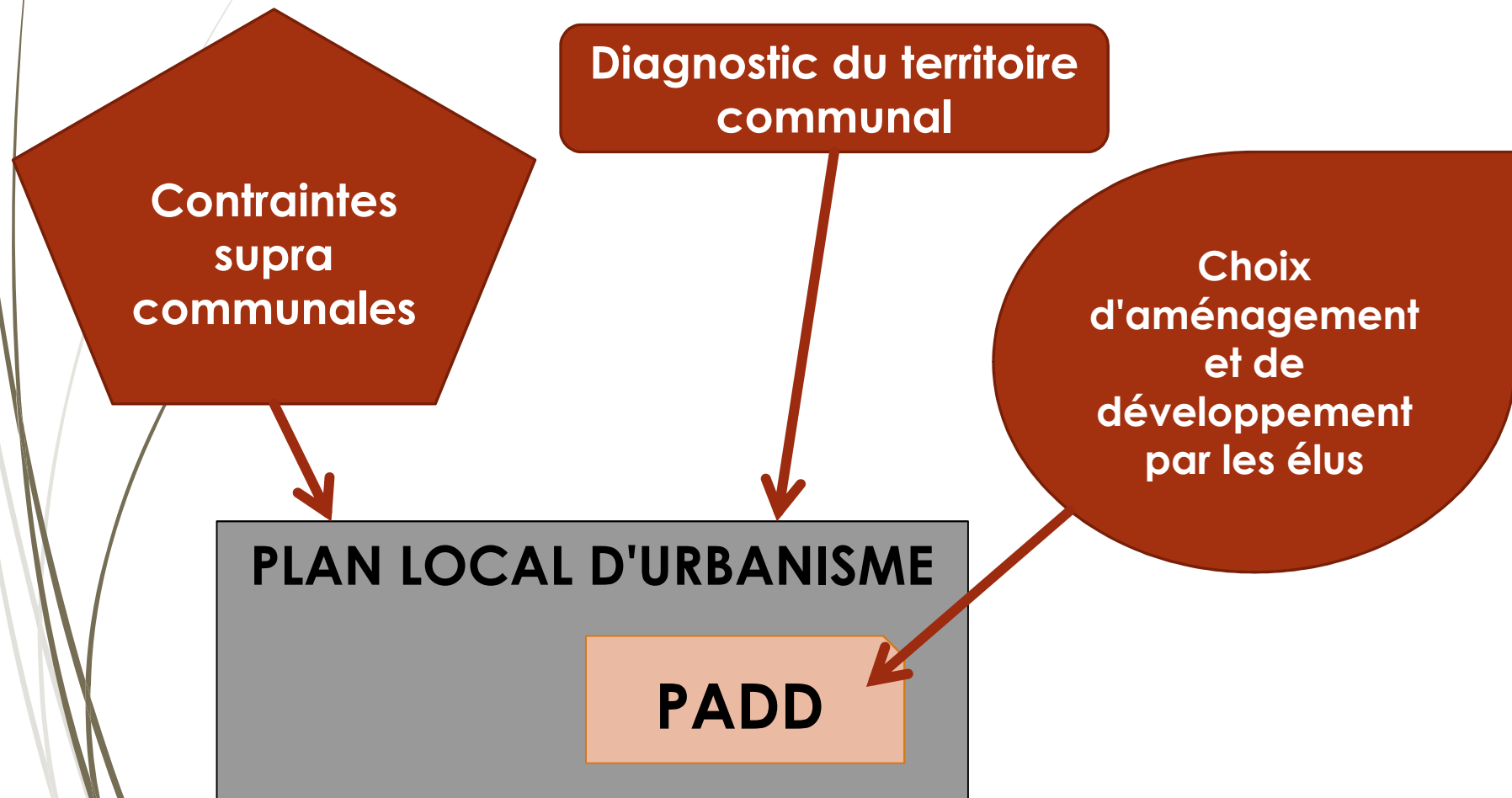
- **Madame Vanessa Roca**
- **Monsieur Frédéric Defives**



GrandPAU
Syndicat mixte du grand Pau

RAPPEL : qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?

- Le **PLU** précise, sur la commune, **le droit en matière d'utilisation des sols**
- Il exprime un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** dans la limite des contraintes imposées par le territoire communal et la législation nationale



RAPPEL : qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?

Il comporte :

- **Un rapport de présentation** (état des lieux de la Commune, justification du zonage...)
- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- **Un règlement** fixant les règles applicables dans ces zones
- **Un plan** qui classe le territoire en **différentes zones**
- **Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**
- **Des pièces annexes**

Dossier PLU

Rapport de présentation

PADD

Règlement

Zonage

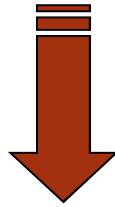
Orientations d'aménagement
et de programmation (OAP)

Annexes

Autorisations d'urbanisme

permis de construire, d'aménager,
déclaration préalable, ...

conforme



**Règlement
Zonage**

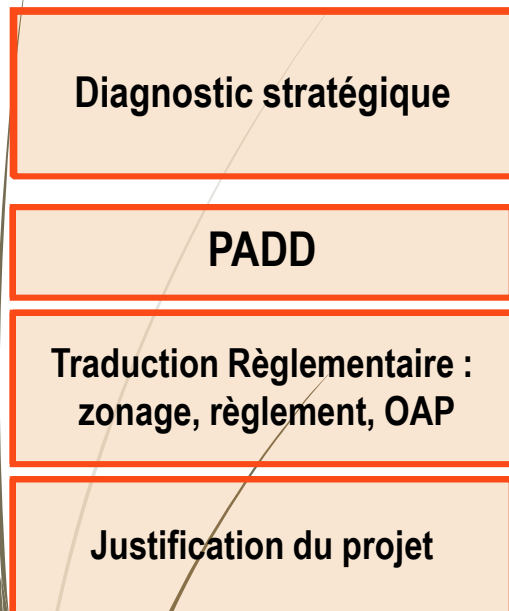
compatible



**Orientations
d'aménagement**

Méthodologie de travail

Le projet



06/2016 →

Concertation

Association des PPA

Registre ouvert en mairie
Informations municipales

15/12/2015
Réunion publique

ARRÊT DU PROJET

Consultation PPA

Enquête publique

12/2016 →

APPROBATION DU PLU

16/02/2015 → Délibération
prescrivant la révision du PLU

08/12/2015 → Débat PADD

Délibération arrêtant le
PLU

Délibération approuvant
le PLU

➔ **Les PLU doivent respecter des normes supérieures (ou contraintes supra-communales) qui évoluent au rythme de l'adoption de nouvelles lois :**

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) | 2000 |
| <input type="checkbox"/> Loi Urbanisme et Habitat | 2003 |
| <input type="checkbox"/> Ordonnance relative aux PC et aux autorisations d'urbanisme | 2005 |
| <input type="checkbox"/> Loi Engagement National pour le Logement | 2006 |
| <input type="checkbox"/> Loi de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement(Grenelle I) | 2009 |
| <input type="checkbox"/> Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE - Grenelle II) | 2010 |
| <input type="checkbox"/> Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) | 2014 |
| <input type="checkbox"/> Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) | 2014 |

27/10/2009

Le code de l'urbanisme traduit un grand nombre des préoccupations soulevées par ces textes.

Les articles L.110 et L. 121-1 synthétisent les principaux enjeux qui doivent être pris en compte lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.

- **La commune de Rontignon dispose d'un PLU approuvé le 22 mai 2013 (modification n°1 du 22 mai 2014) de niveau Grenelle 1**
- **La loi ALUR stipule que les PLU en vigueur doivent intégrer les dispositions de la loi Grenelle 2 avant le 01/01/2017**
- **Gave et Coteaux n'a pas retenu l'élaboration d'un PLU intercommunal**
- **Au 01/01/2017, Rontignon intègre la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées (CdAPP) → PLU intercommunal**
- **Le périmètre de protection du puits P14 est en cours de révision → IMPACT FORT**



Le conseil municipal a prescrit la révision du PLU le 16/02/2015



Sommaire

- **Rappel du contexte réglementaire**
- **Les enjeux issus du diagnostic**
- **Le PADD**

Les principes à respecter

- **Gérer de façon économe et équilibrée les espaces urbains et ruraux** (lutte contre l'étalement urbain, préservation des activités agricoles, renouvellement urbain, identifiés comme facteurs majeurs pour un **développement durable**)
- **Favoriser la diversité des fonctions et la mixité sociale** (lutte contre une sectorisation excessive des fonctions urbaines), prévoir les besoins en développement économique, agriculture, **habitat (notamment social)**, équipements, déplacements...
- **Protéger les milieux naturels, l'environnement** (eau, air, écosystèmes), les paysages et le patrimoine (bâti et naturel).
- **Garantir la sécurité et la salubrité publique, prendre en compte les nuisances et les risques** (assainissement, protection sanitaire autour des bâtiments agricoles, sécurité routière, nuisances sonores, ruissellements, inondations...),

Parmi ces principes, aucune place n'est faite à **l'intérêt particulier** ;
seul prévaut **l'intérêt général**.

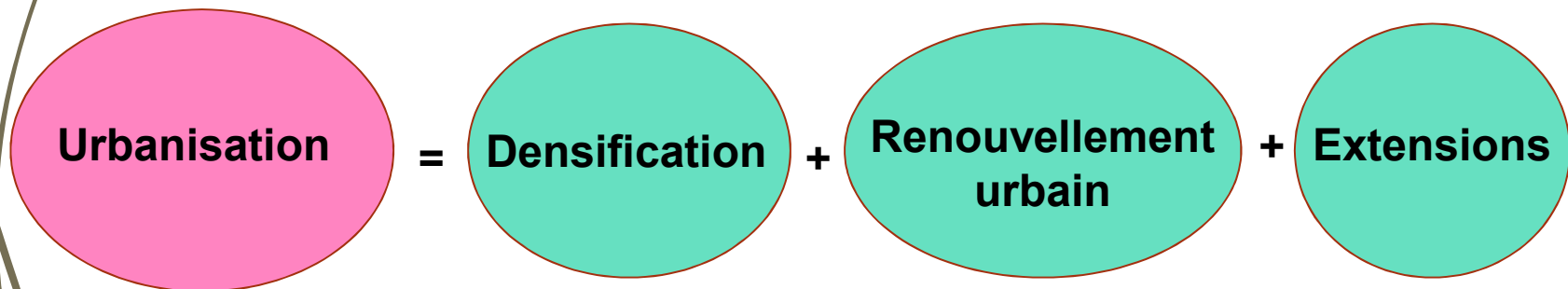
Les **Personnes Publiques Associées (PPA)** à la révision du PLU veillent à la bonne application des textes en vigueur : services de l'État (DDTM, ARS...), Région, Département, organismes consulaires.

Un objectif premier de réduction de la consommation d'espace :

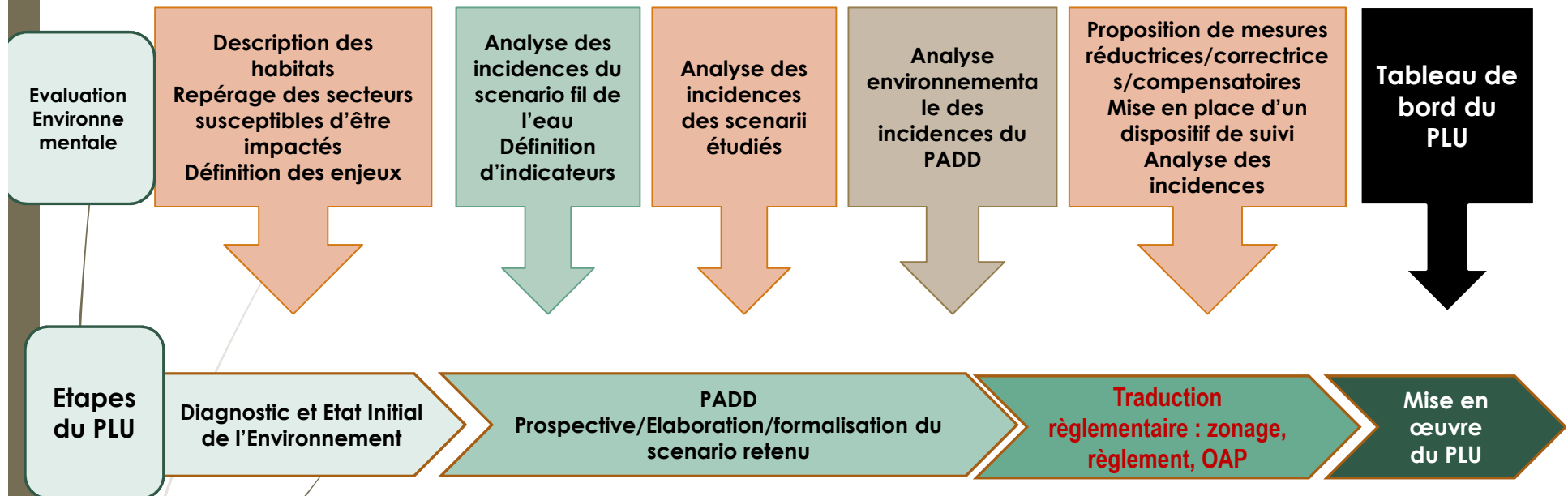
Le cadre législatif actuel (**Grenelle et ALUR**) favorise une **production de logements prioritairement située en densification** des parties actuellement urbanisées.

Un objectif de modération de la consommation d'espace qui doit être chiffré :

- Analyser ce qui a été consommé depuis les dernières années pour "**faire moins**"
- Évaluer les capacités de densification à l'intérieur de la zone déjà urbanisée pour éviter des extensions de l'urbanisation inutiles



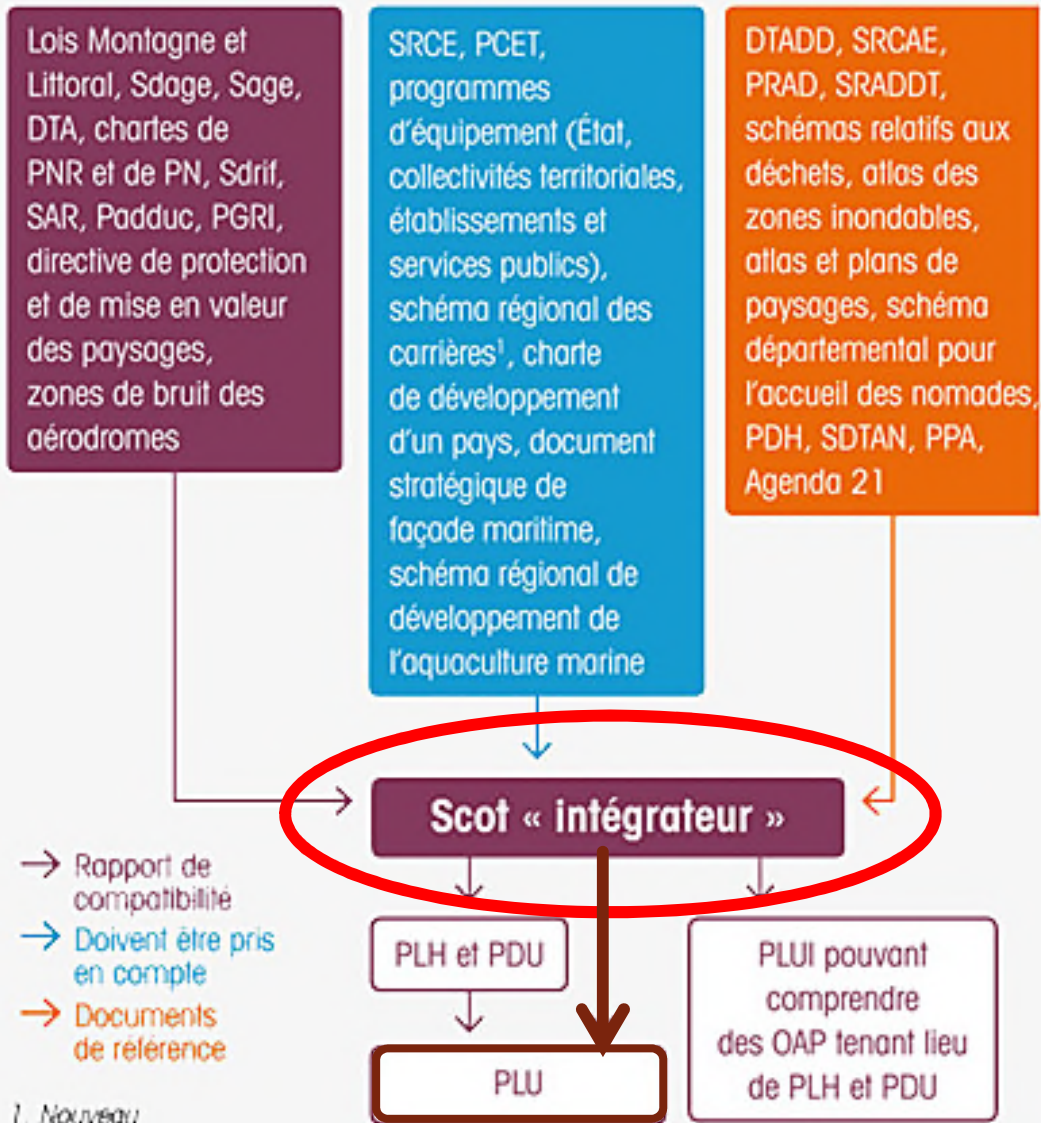
Méthodologie de l'évaluation environnementale



Ses principes :

- s'appuyer sur une connaissance approfondie et formalisée des territoires : analyse fine de l'état initial de l'environnement et de son évolution
- s'assurer de la pertinence des choix effectués en mesurant les impacts et en vérifiant régulièrement la cohérence
- informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre
- Proportionnalité de l'étude vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés

Une nécessaire compatibilité avec des documents de rang supérieur

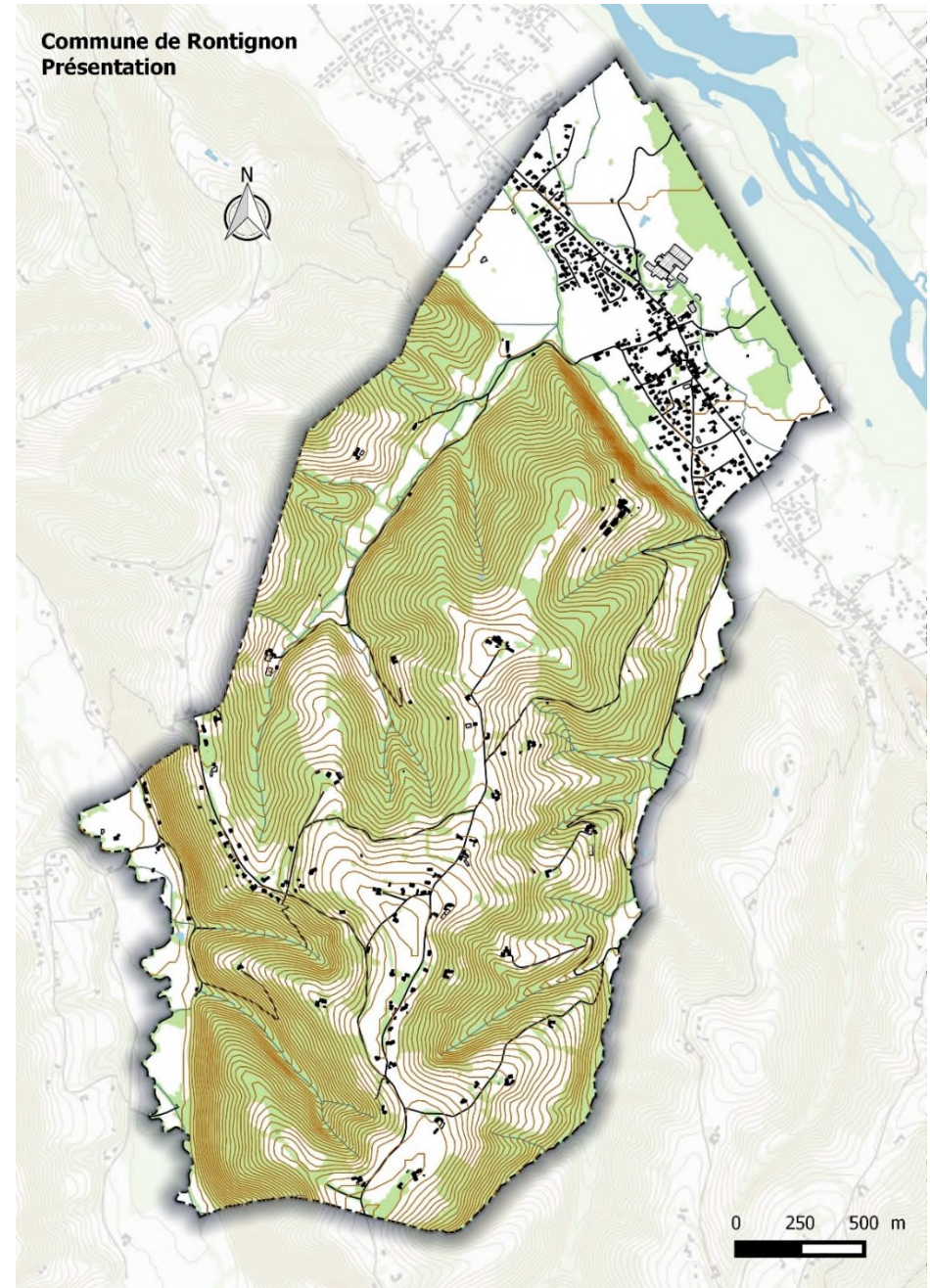


- Le code de l'urbanisme introduit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme s'appliquant sur un territoire, et un rapport de compatibilité entre certains d'entre eux
- La loi ALUR a reconnu le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** comme **intégrateur des normes supérieures**
- Le SCoT du Pays du Grand Pau a été **approuvé le 29 juin 2015**

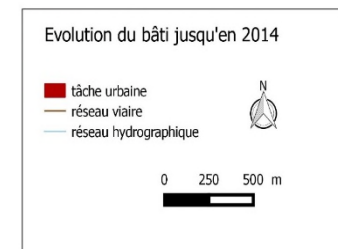
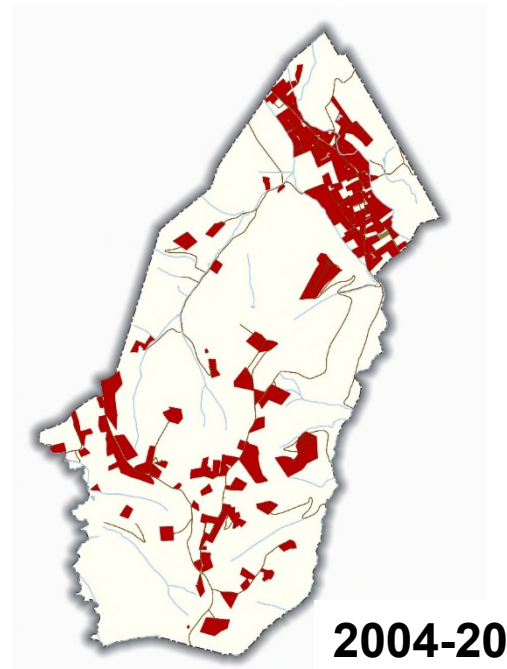
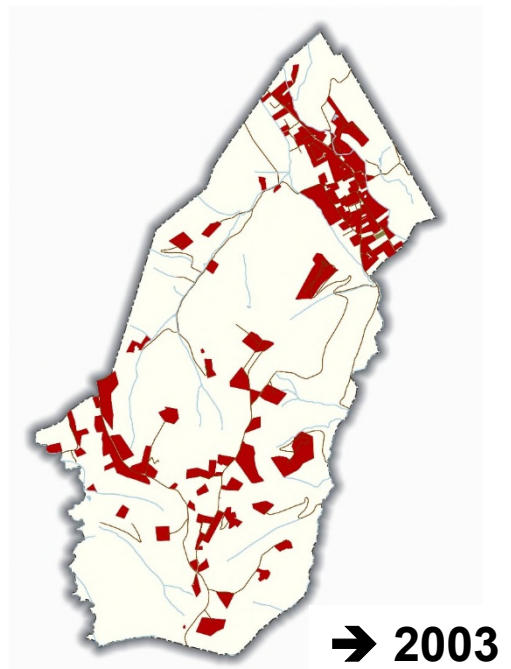
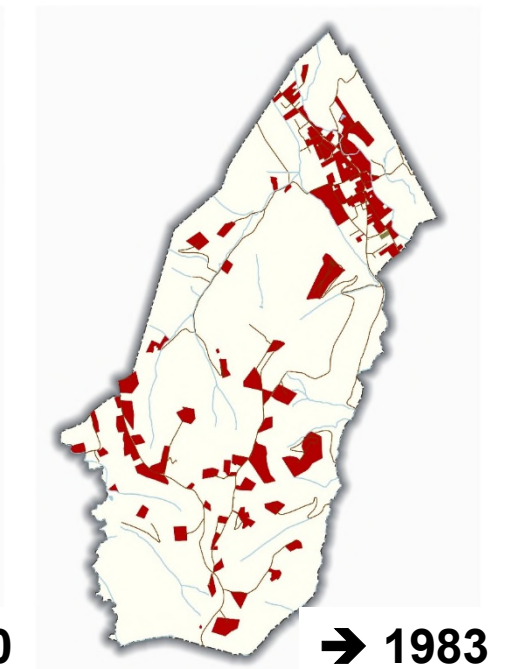
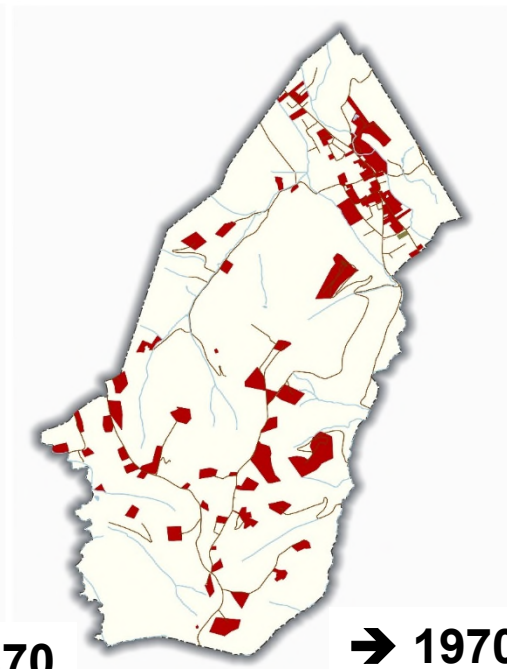
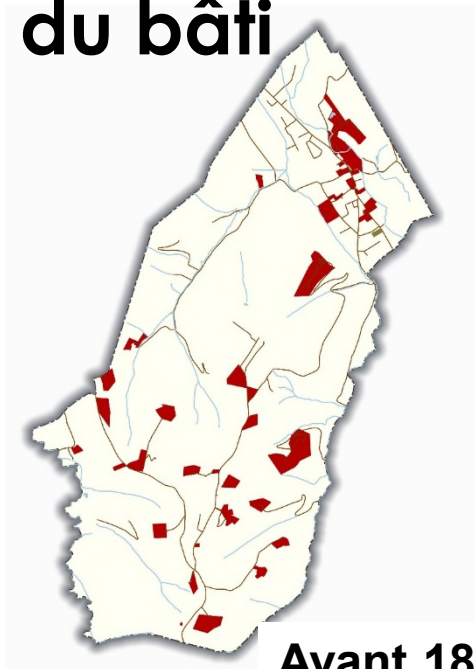
Rontignon, une commune dépendante de son relief

- ❑ **La plaine du Gave de Pau :**
 - Sur laquelle s'est développée le bourg, le long de la RD37
 - Contrainte par le risque inondation

- ❑ **Les coteaux :**
 - Un relief important
 - Une urbanisation linéaire sur les crêtes
 - Les Pyrénées en arrière-plan



L'évolution du bâti



Les enjeux issus du diagnostic

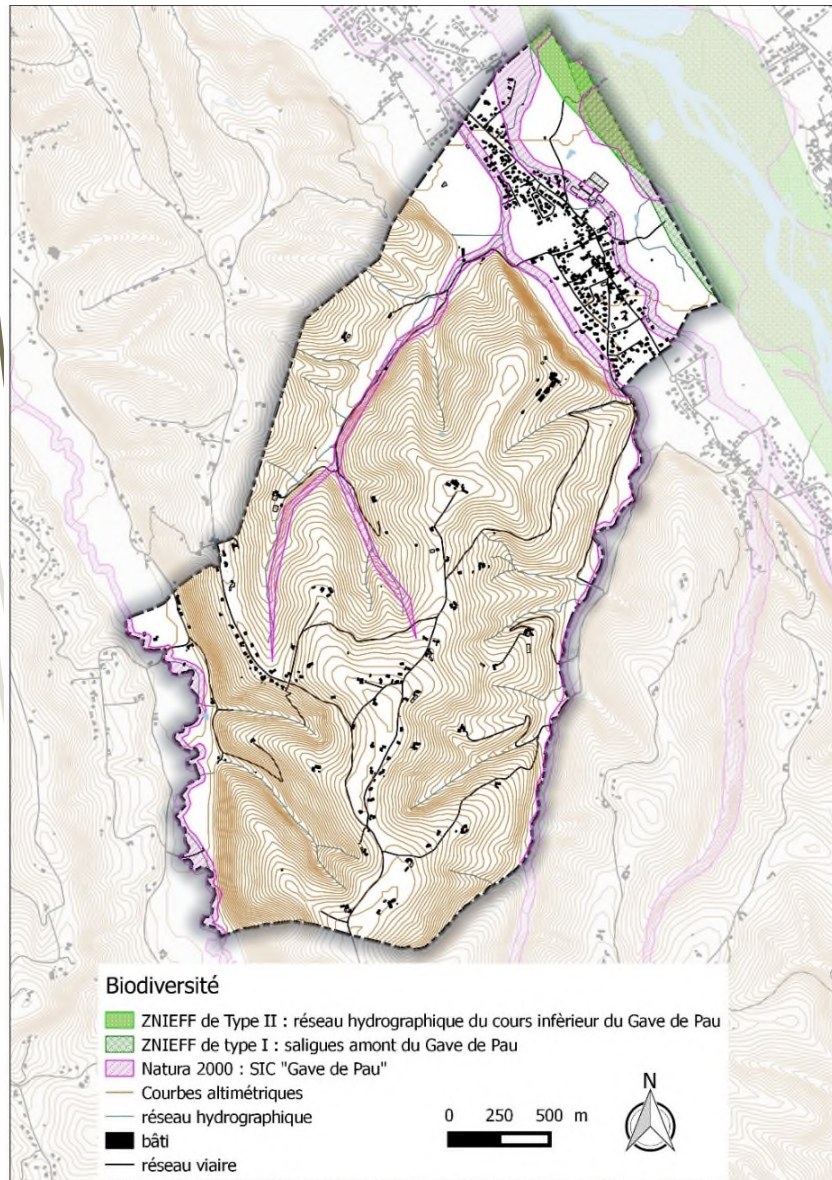
Les enjeux environnementaux :

- Biodiversité et Trame verte et bleue
- Eaux et milieux aquatiques :
 - qualité des eaux
 - eau potable
 - risque inondations
 - eaux pluviales
- Pollutions et nuisances
- Déplacements
- Risques naturels et anthropiques
- Synthèse

La biodiversité

■ Un réservoir de biodiversité de qualité :

- 1 ZNIEFF de type I "saligues amont du Gave de Pau"
- 1 ZNIEFF de type II "Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau"
- 1 zone Natura 2000 : SIC "Gave de Pau", englobant les affluents du Gave : Canal des Moulins, ruisseau des Bouries, ruisseau de la Maison-Commune, le Soust

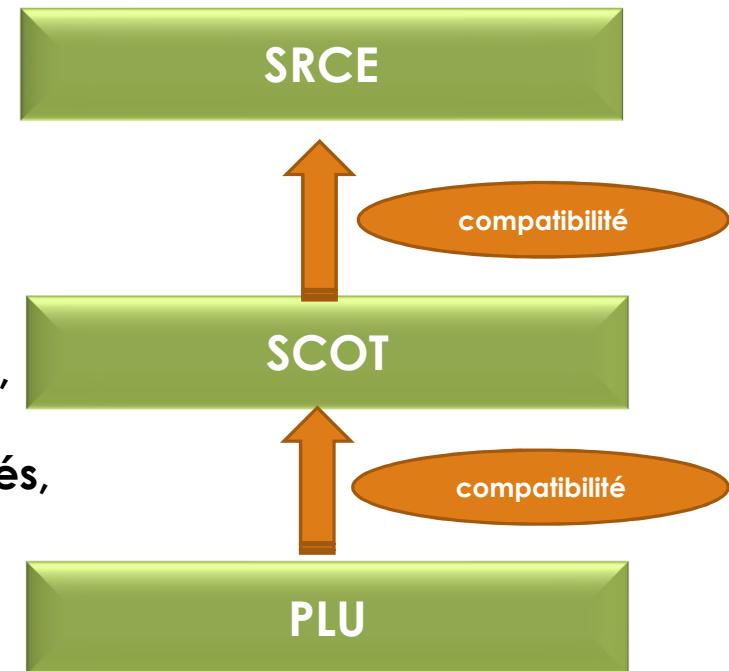


La biodiversité - Trame verte et Bleue

Une nécessaire compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

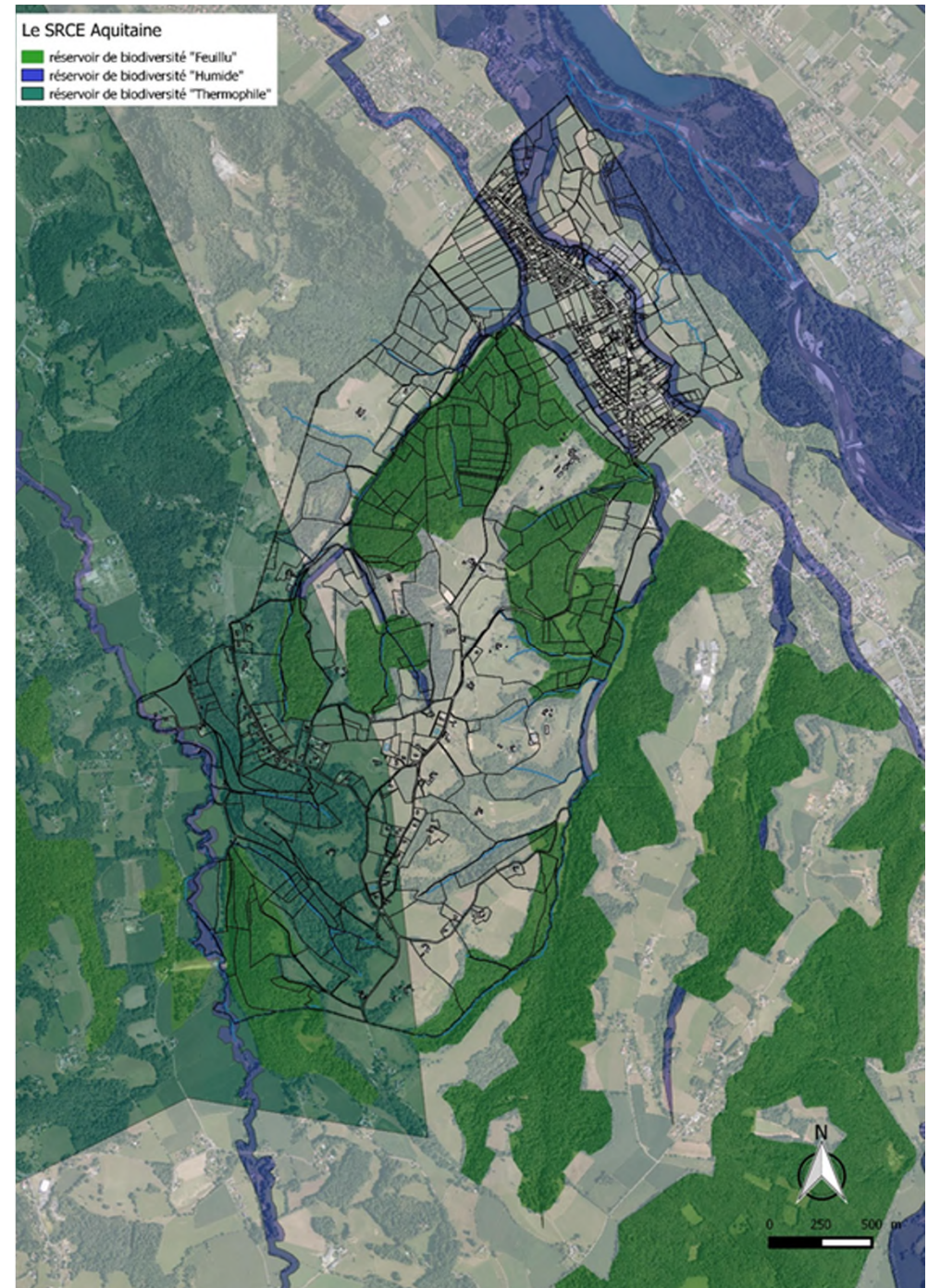
Les enjeux pour la région "collines et plateaux de l'Adour"

- **LIMITER** la périurbanisation et l'étalement urbain
- **LIMITER** et réduire la fragmentation liée à l'urbanisation le long des grandes infrastructures,
- **MAINTENIR** les milieux prairiaux et les secteurs de pelouses sèches,
- **CONSERVER** les réseaux structurants (haies, bosquets, bordures enherbées) existants et les restaurer dans les territoires très dégradés,
- **MAINTENIR** la diversité des boisements (feuillus)
- **MAINTENIR** ou **RESTAURER** les milieux connexes au réseau hydrographique (marais, ripisylves, saligues, tourbières).



- **Pas de continuité écologique** identifiée sur Rontignon par le SRCE

- **Mais 3 réservoirs de biodiversité (RB) identifiés :**
 1. RB "**Feuillu**" : boisement du coteau
 2. RB "**Humide**" : réseau hydrographique + ripisylves, dont saligue du Gave de Pau,
 3. RB "**Thermophile**" : pelouses sèches (à vérifier sur le terrain)



Définition de la trame verte et bleue sur Rontignon

La trame verte et bleue sur Rontignon

Trame bleue :

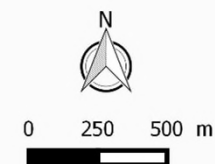
réservoirs de biodiversité liés à la trame bleue :

- habitats d'intérêt communautaire
- prairies humides
- continuités écologiques de la trame bleue

Trame verte :

réservoirs de biodiversité de la trame verte :

- boisements
- prairies
- ▲ corridor écologique de la trame verte
- bâti
- routes rontignon



Eaux et milieux aquatiques - Qualité des eaux

▪ Eaux superficielles :

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| Objectif de bon état des eaux maintenu à 2015 pour les masses d'eau superficielles | Objectif de bon état global maintenu à 2015 pour le Soust, mais un état écologique moyen du cours d'eau, dues à des pressions agricoles et morphologiques |

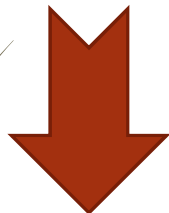
▪ Eaux souterraines :

La nappe alluviale du Gave de Pau est la principale nappe exploitée pour un usage eau potable dans les Pyrénées-Atlantiques. Elle approvisionne près de 30 % de la population départementale.

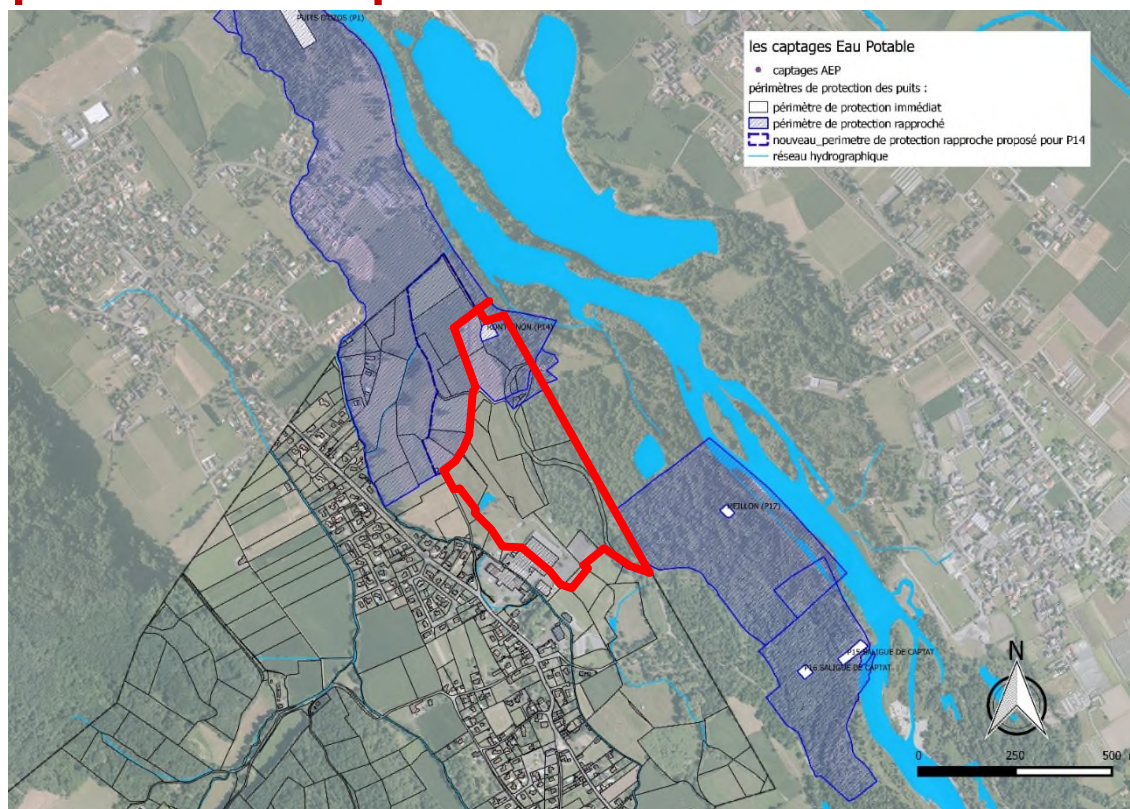
Cette nappe est classée en zone vulnérable (**pics de nitrates supérieur à 50 mg/l et présence chronique de pesticides dans les eaux**) et est celle subissant le plus de pressions.

Eau potable

- Rontignon fait partie du syndicat intercommunal de l'eau potable (SIEP) de Jurançon
- Le champ captant de Meillon couvre la partie nord du territoire de Rontignon, et comprend une dizaine de puits d'exploitation, dont un sur Rontignon (P14) et trois à proximité de la limite communale, sur Meillon (P15, P16 et P17),
- Une qualité chimique des eaux brutes du P14 présentant des valeurs fortes sur certains polluants (métaux, pesticides, nitrates)
- **Un projet d'extension des périmètres de protection du P14 en cours**



**Le projet
d'aménagement
du secteur
Vilcontal remis
en question**



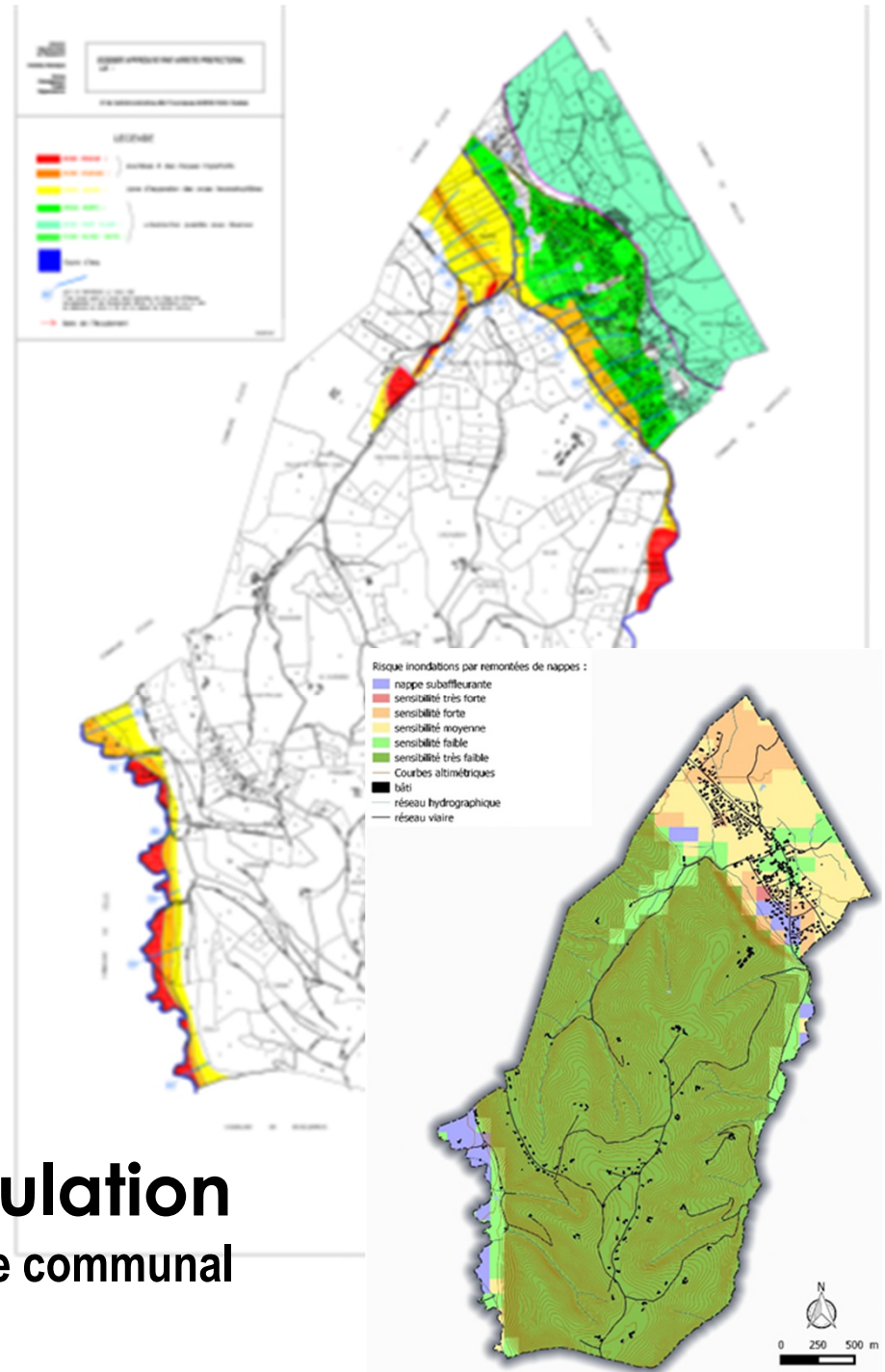
Risque inondations

□ Un PPRI en vigueur :

- La totalité de la plaine du Gave de Pau sur Rontignon est soumise à un risque inondation
- L'ensemble du bourg est en zone vert clair ou vert foncé,
- Des zones rouges et orange sur les lits majeurs des cours d'eau traversant le territoire : Soust, ruisseau de la Maison commune, ruisseau des Bouries, et en pied de coteau : peu de possibilités d'extension du bourg au sud

□ Un risque d'inondations par remontées de nappes

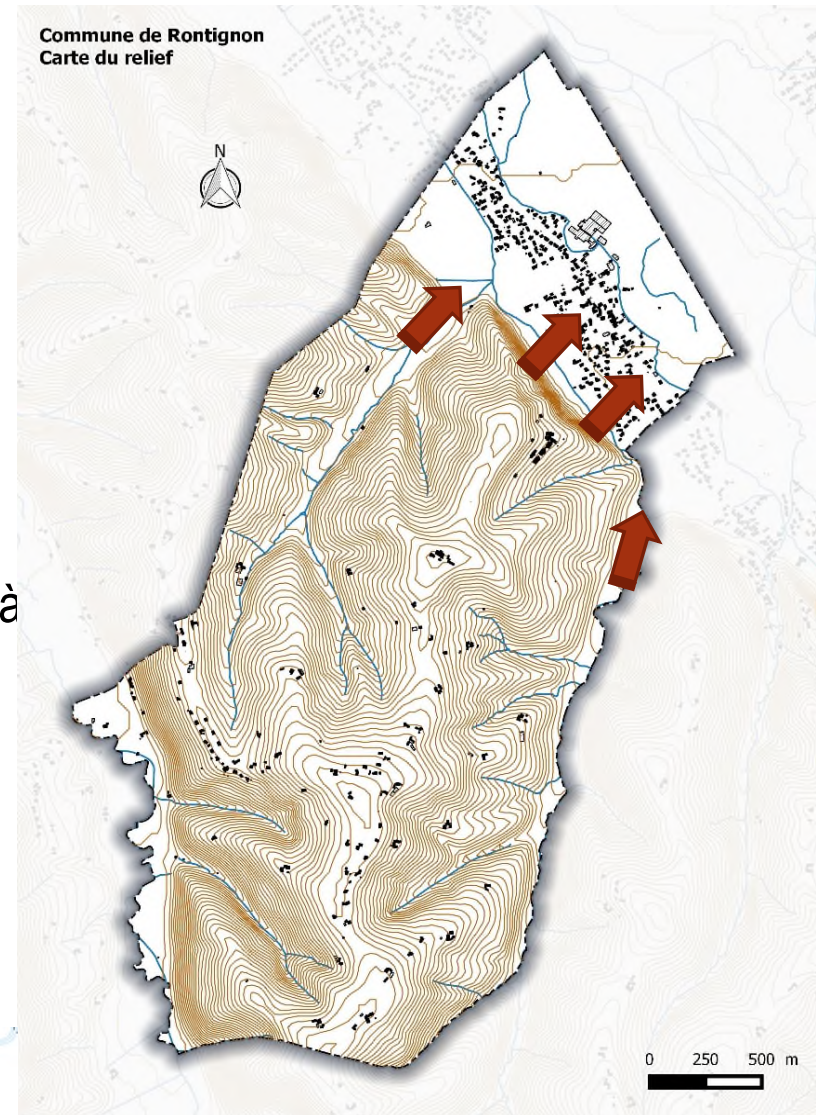
□ 2 ouvrages de régulation des écoulements sur le territoire communal



Eaux pluviales

□ Un enjeu fort sur Rontignon

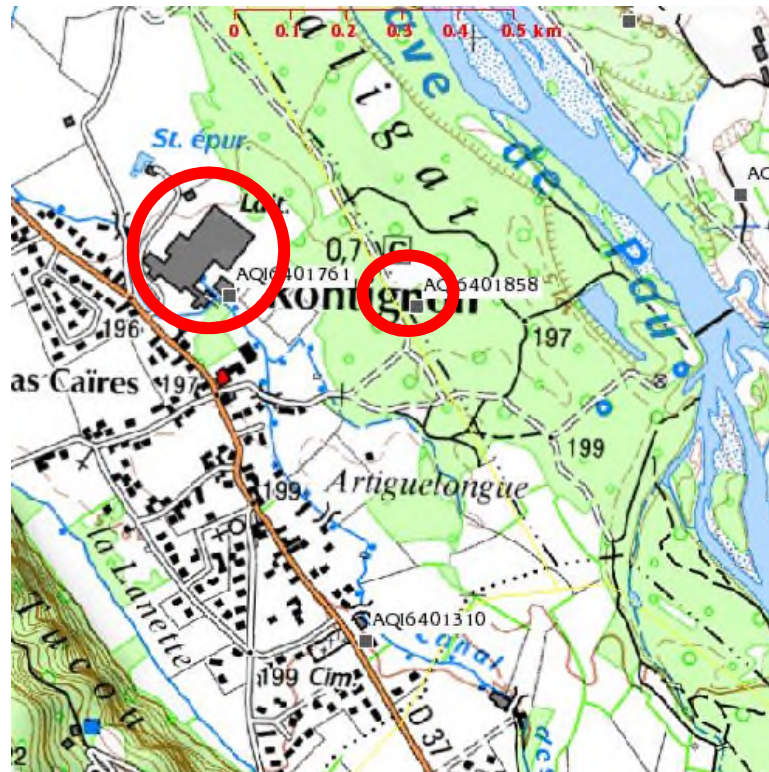
- **Pollutions** : vis-à-vis des captages d'eau potable et de la vulnérabilité de la formation alluviale,
- **Inondation** : les phénomènes de ruissellement des eaux pluviales contribuent à l'augmentation de l'aléa inondation et donc augmente le risque
- Des phénomènes de **ruissellement** à prendre particulièrement en compte par rapport à la topographie de Rontignon



Pollutions et nuisances

■ Pollution des sols :

- Pas de site recensé comme polluant
- **2 sites recensés comme potentiellement pollués, activités toutes deux terminées:**
 - 1 décharge d'ordures ménagères, dans la saligue
 - **Laiterie Vilcontal** : projet de réhabilitation : diagnostic "de pollution des sols et matériaux" réalisé, une campagne de dépollution et désamiantage programmée



Pollutions et nuisances

■ Nuisances sonores

- L'arrêté préfectoral de juin 2013 ne définit pas de zone de bruit lié à la RD37

■ Assainissement

- Un schéma directeur d'assainissement validé en 2002
- Un zonage d'assainissement collectif correspondant au bourg + la MAS "le Domaine des Roses"
- Une aptitude des sols peu favorable pour les secteurs non desservis mais données anciennes : à compléter et mettre à jour / arrêté ministériel de 2012
- Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Lescar, gérée par la CdAPP, d'une capacité de 190 000 équivalents-habitants (EH)

Atouts

La commune est desservie par des voies de communication importantes à l'échelle de la deuxième couronne de l'agglomération paloise : RD 37

- Présence de transports en commun sur le territoire pour les déplacements domicile/travail et de proximité
- Bus : ligne transports 64 (ligne 805 Pau Lourdes) : 4 arrêts, 5 AR/jour
- Gare la plus proche : Pau (15 mn)

Faiblesses

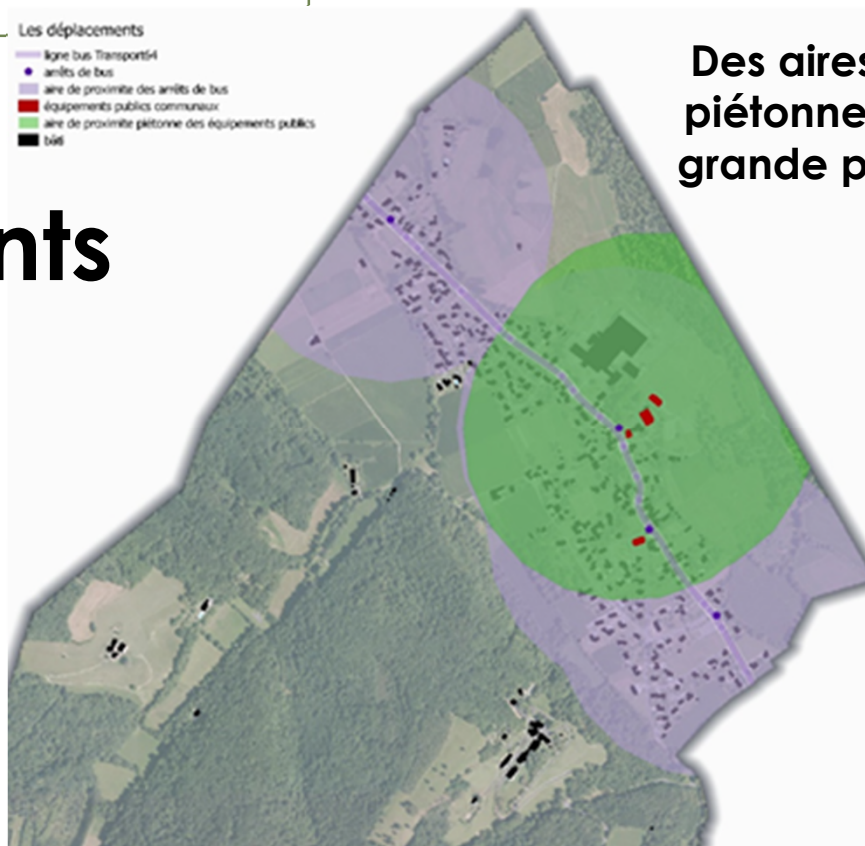
Un trafic important sur cette voie : 5218 véhicules / jour en 2010 au rond point d'Uzos, dont 179 poids lourds / jour

- 90,8% des actifs ayant un emploi travaillent hors commune de résidence → des déplacements domicile/travail importants
- 90% utilisent leur voiture comme moyen de transport pour déplacements domicile/travail

Déplacements

Les déplacements

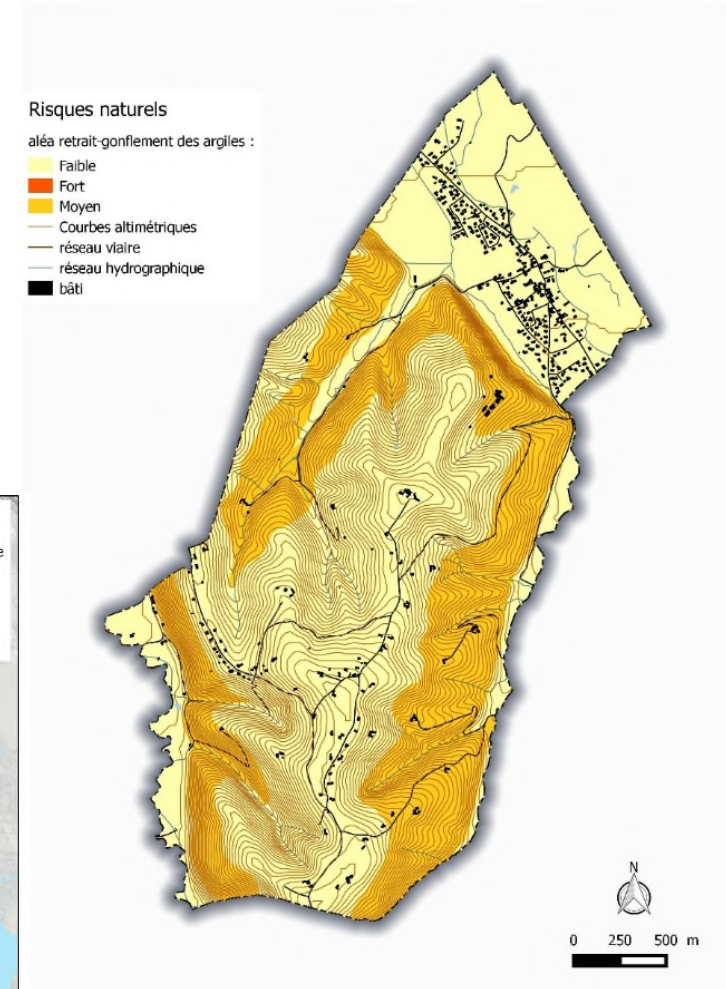
- ligne bus Transport4
- arrêts de bus
- aire de proximité des arrêts de bus
- équipements publics communaux
- aire de proximité piétonne des équipements publics
- bât



Des aires de proximité piétonne couvrant une grande partie du bourg

Risques naturels et anthropiques

- **Risques anthropiques :**
 - Canalisation gaz haute pression TIGF
- **Autres risques naturels :**
 - Risque retrait gonflement des argiles
 - Risque sismique (zone de sismicité niveau 4)



Synthèse de l'état initial de l'environnement

Légende

Risques :

aléa remontées de nappes

sensibilité forte à très forte

aléa retrait-gonflement des argiles :

Moyen

conduite gaz naturel HP enterrée

zone des effets létaux liée à la canalisation de gaz

Eau et milieux aquatiques :

PPRI :

Zone jaune : zone d'expansion des crues inconstructible

Zone orange : soumise à des risques importants

Zone rouge : soumise à des risques importants

périmètre de protection des captages AEP

périmètre de protection immédiat

périmètre de protection rapproché

nouveau périmètre de protection du captage P14 en projet

réseau hydrographique

Biodiversité :

habitats d'intérêt :

habitats d'intérêt communautaire

prairies humides

boisements

prairies

continuités écologiques

bâti

réseau viaire

aux

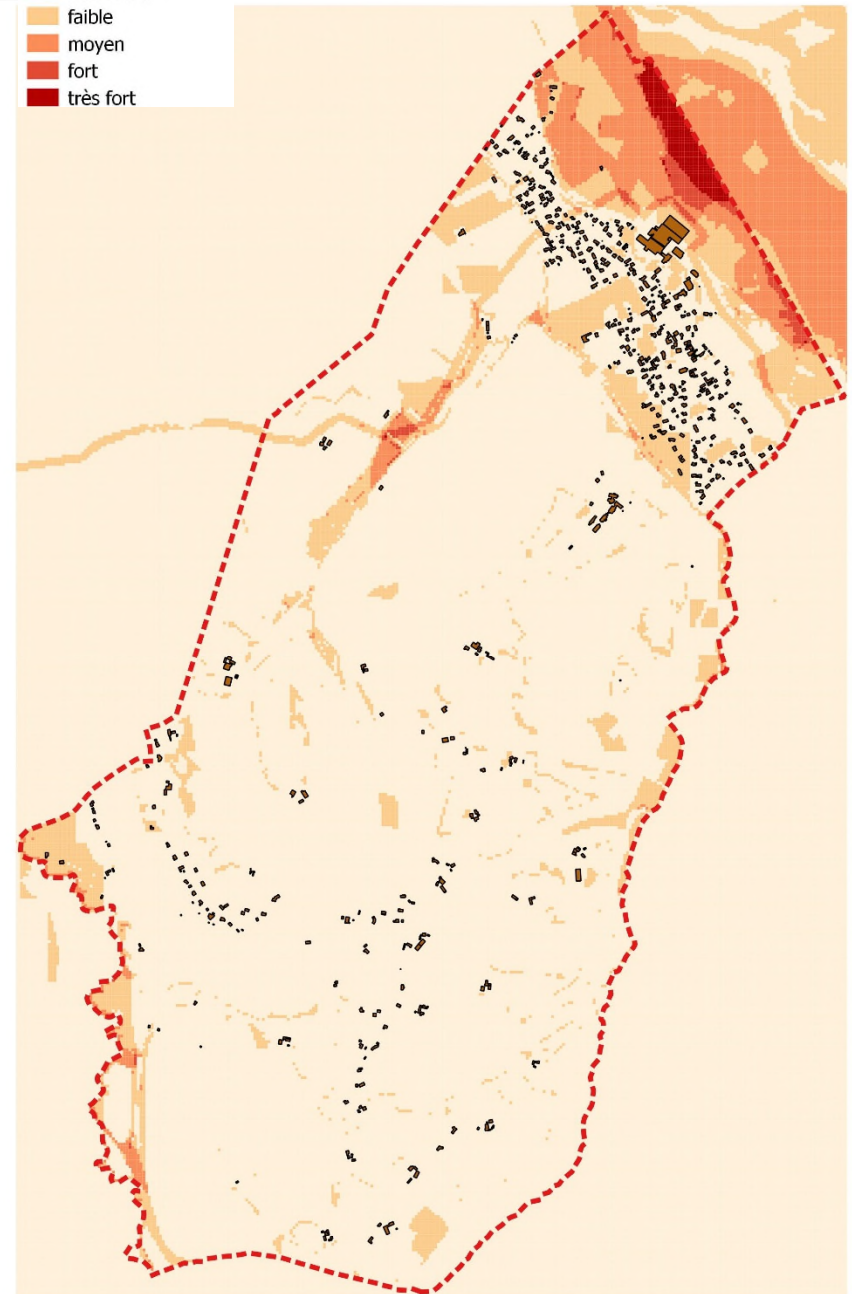
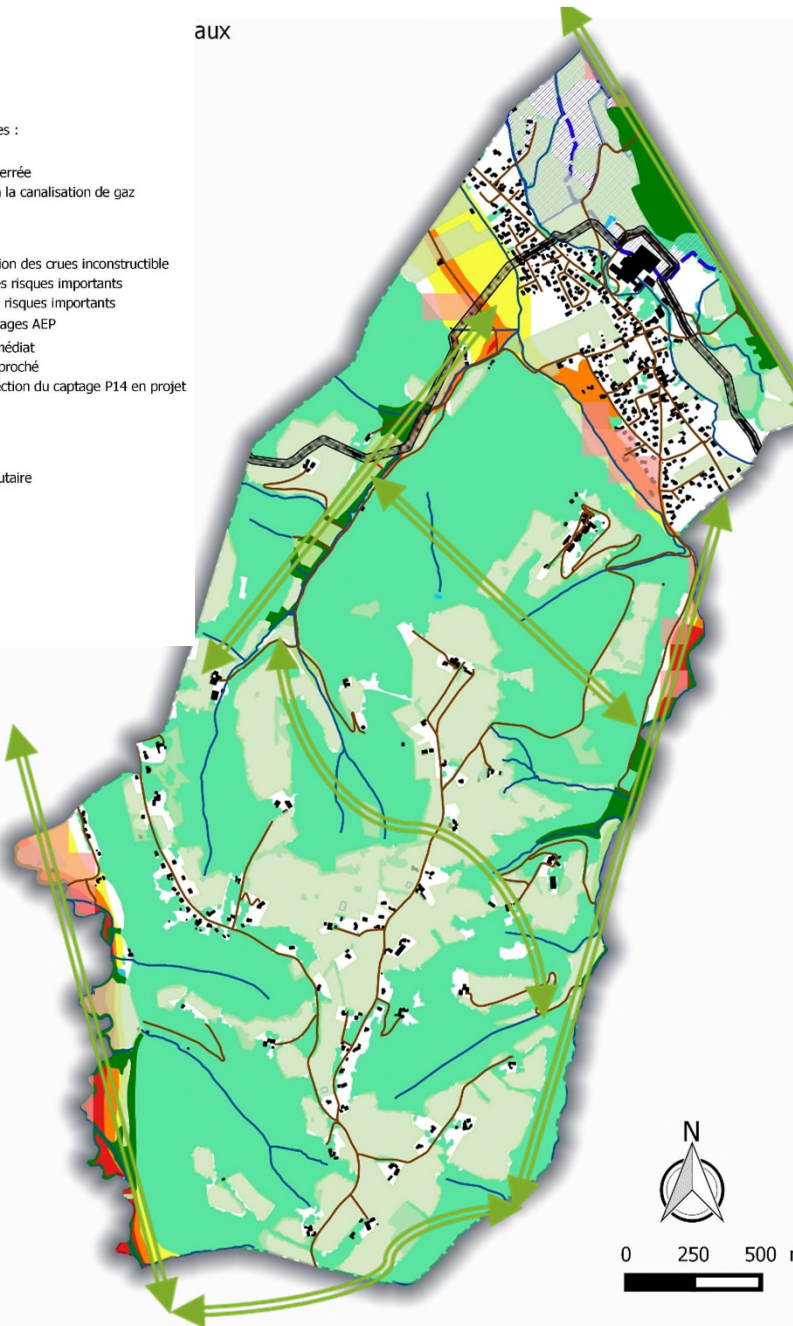
très faible

faible

moyen

fort

très fort



Les enjeux issus du diagnostic

Les enjeux fonciers :

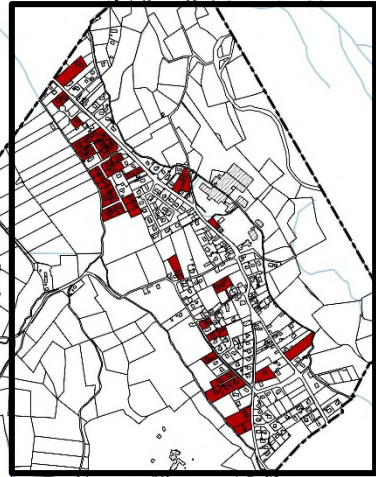
- La consommation d'espace depuis 2004
- Comparaison avec les superficies offertes par le PLU en vigueur

La consommation d'espace depuis 2004

Consommation d'espace pour le logement
2004 - 2014

- consommation d'espace 2004-2014
- réseau viaire
- réseau hydrographique

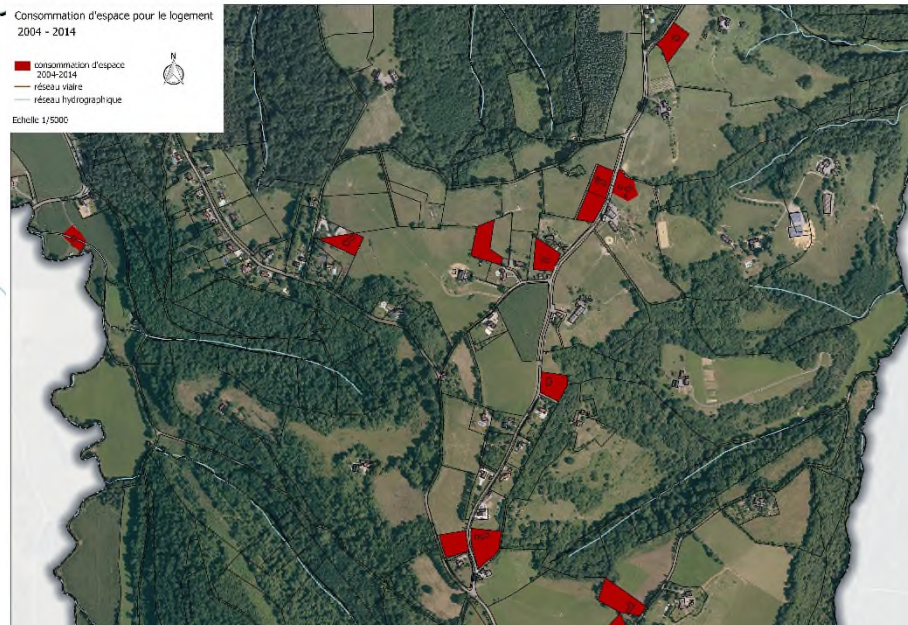
Echelle 1/11 500



Consommation d'espace pour le logement
2004 - 2014

- consommation d'espace 2004-2014
- réseau viaire
- réseau hydrographique

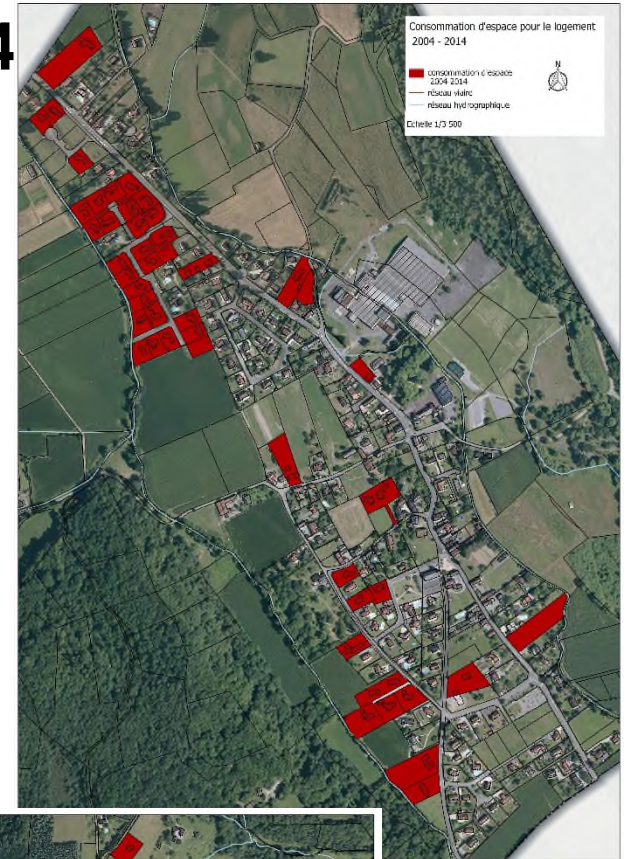
Echelle: 1/5000



Consommation d'espace pour le logement
2004 - 2014

- consommation d'espace 2004-2014
- réseau viaire
- réseau hydrographique

Echelle 1/3 500



La consommation d'espace depuis 2004

| | Logements individuels | Superficie totale des lots (ha) | Logements individuels groupés | Superficie totale des lots (ha) | Logements collectifs | Superficie totale des lots (ha) | TOTAL Nombre logements créés | Superficie totale |
|--------------|-----------------------|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------------|-------------------|
| 2004 | 11 | 1,73 | 2 | 0,11 | 0 | | 13 | 1.84 |
| 2005 | 3 | 0,55 | 0 | | 0 | | 3 | 0.55 |
| 2006 | 2 | 1 | 0 | | 0 | | 2 | 1 |
| 2007 | 0 | | 0 | | 5 | 0,13 | 5 | 0.13 |
| 2008 | 0 | | 2 | 0,14 | 7 | 0,24 | 9 | 0.38 |
| 2009 | 9 | 1,14 | 8 | 0,68 | 0 | | 17 | 1.82 |
| 2010 | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | 0 |
| 2011 | 3 | 0,29 | 2 | 0,16 | 0 | | 5 | 0.45 |
| 2012 | 2 | 0,48 | 0 | | 0 | | 2 | 0.48 |
| 2013 | 1 | 0,3 | 0 | | 0 | | 1 | 0.3 |
| 2014 | 2 | 0,41 | 0 | | 0 | | 2 | 0.41 |
| TOTAL | 33 | 5,91 | 14 | 1,09 | 12 | 0,37 | 59 | 7.37 |

La consommation d'espace depuis 2004

| Evolution du bâti entre 2004 et 2014 | | | |
|--|---|--------------|--------------|
| | bourg | coteaux | ensemble |
| Nombre logements | 51 (+3) (changement destination) | 8 | 62 |
| Superficie totale consommée (ha) | 4,69 | 2,68 | 7.37 |
| Superficie moyenne par logements (m ²) | 868 | 3 335 | 1 188 |
| Densité de logements (nombre lgts/ha) | 11,5 | 2,98 | 8.4 |

7,37 ha consommés pour 62 logements créés

Un rythme de 5,64 logements / an

0,7 ha consommés depuis l'approbation PLU (mai 2013)

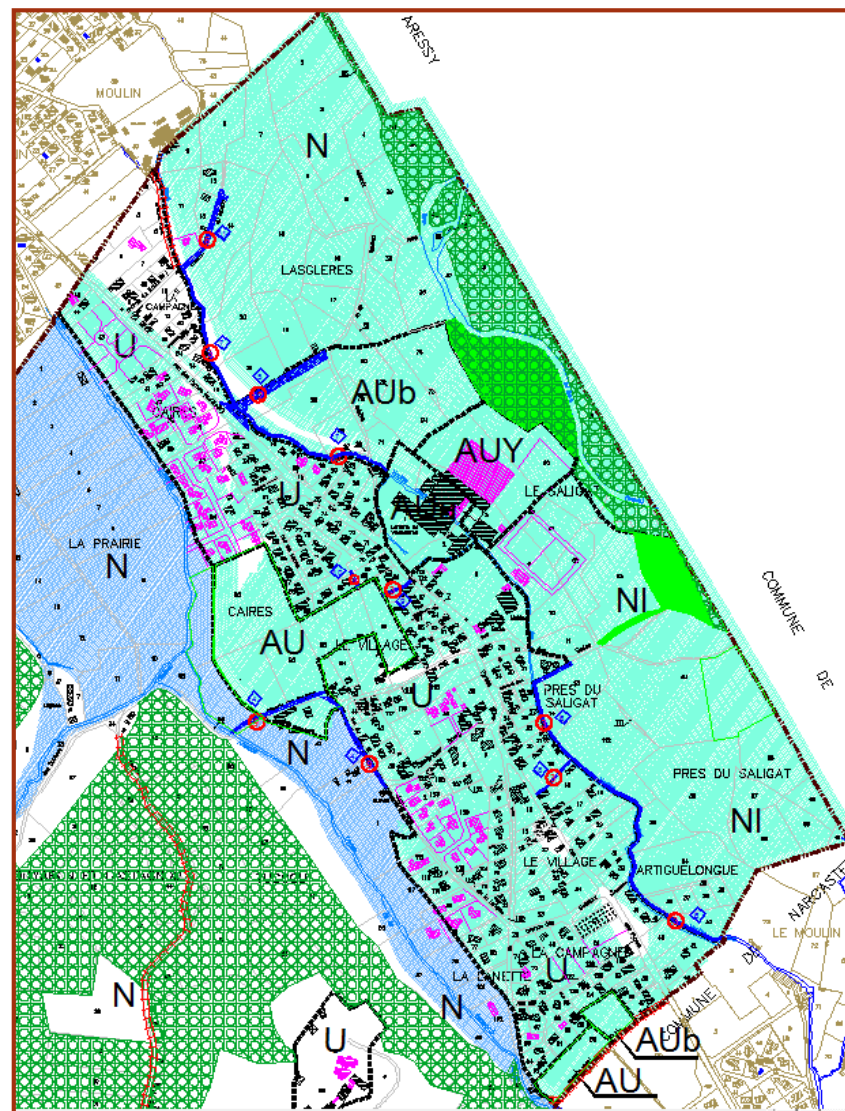
Comparaison avec les superficies offertes par le PLU en vigueur

Les surfaces disponibles en 2015 dans le bourg dans le PLU en vigueur

| | Superficie (ha) | Classement dans le PLU | |
|----------------------------------|-----------------|------------------------|--------------|
| | | U (ha) | AU (ha) |
| Disponibilités dans centre-bourg | 9,9 | 5.51 | 4.39 |
| En Extension | 9.29 | | 9.29 |
| TOTAL | 19,19 | 5.51 | 13.68 |

En appliquant la densité moyenne observée depuis les 10 dernières années, le potentiel de logements serait de :

- 90 logements dans le centre-bourg,
- 176 logements en tenant compte des superficies ouvertes à l'urbanisation dans le PLU en vigueur.



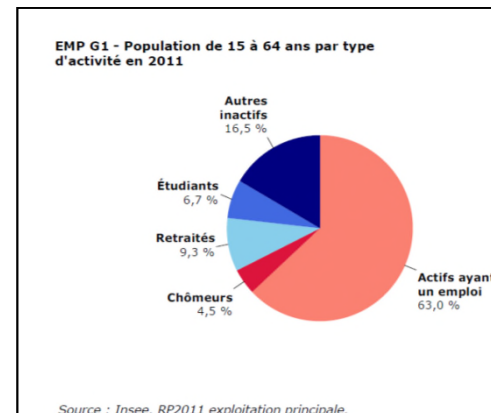
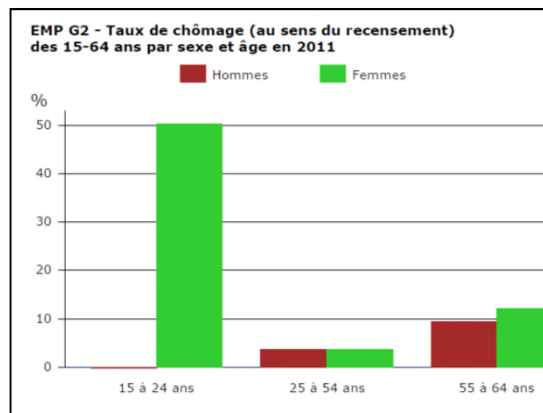
Les enjeux issus du diagnostic

Les enjeux économiques et socio démographiques

- Profil économique
- L'activité agricole
- Démographie
- Habitat
- Synthèse

Données économiques

- 67,5% d'actifs en 2011
- Un taux de chômage en augmentation : 6,6% en 2011 (5,6% en 2006)
- Un indicateur de concentration d'emploi assez bas et en baisse depuis 2006
- Un restaurant, pas d'autres commerces ou services
- Maison d'accueil spécialisée "le Domaine des Roses" ADAPEI 64 : hébergement médicalisé pour adultes handicapés
- Artisanat :
 - 2 électriciens
 - 1 plombier/chauffagiste



EMP T5 - Emploi et activité

| | 2011 | 2006 |
|---|------|------|
| Nombre d'emplois dans la zone | 130 | 151 |
| Actifs ayant un emploi résidant dans la zone | 328 | 304 |
| Indicateur de concentration d'emploi | 39,5 | 49,6 |
| Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en % | 54,4 | 52,9 |

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013

| | Nombre | % |
|--|-----------|--------------|
| Ensemble | 21 | 100,0 |
| Industrie | 3 | 14,3 |
| Construction | 2 | 9,5 |
| Commerce, transports, services divers | 16 | 76,2 |
| <i>dont commerce et réparation automobile</i> | 3 | 14,3 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 0 | 0,0 |

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

■ Le développement économique : une compétence intercommunale, 2 axes forts pour la CC Gave et Coteaux :

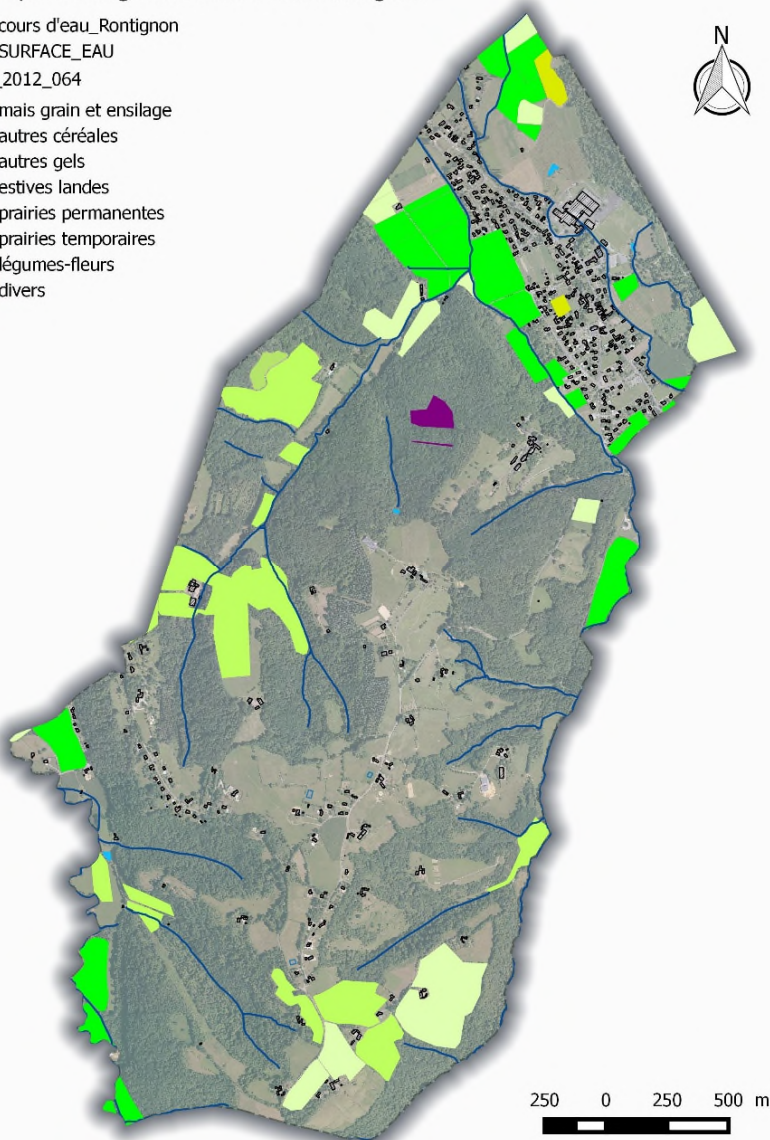
- Site Aéropolis, sur Assat (identifié par le SCoT du Grand Pau comme zone spécialisée "filiale")
- Développement économique prévu par le SCOT pour CDC Gave et Coteaux : 10 ha d'ici 2030 (+/- 10%) (0,6ha/an en moyenne)
- Reconversion de la friche industrielle Vilcontal, sur Rontignon dans un but de mixité de fonctions urbaines :
 - Un pôle économique "le parc du moulin" :
 - ➡ 1 bike parc indoor
 - ➡ Des locaux à destination d'activité : accueil d'une entreprises d'usinage du bois autour de l'activité roller/skate sur 1 400m²
 - ➡ Création de parking sur ombrières
 - Un pôle mixte habitat/commerce/services



L'activité agricole

La Superficie Agricole Utilisée sur Rontignon

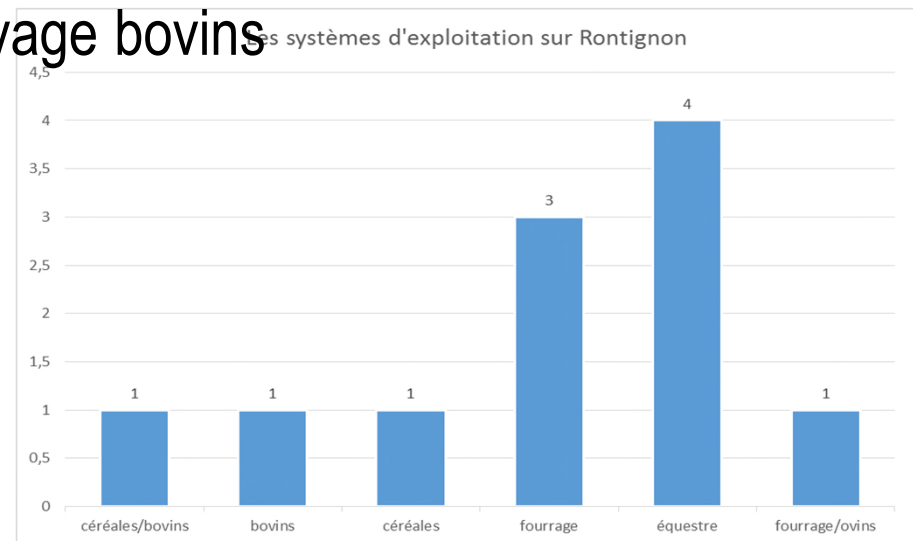
- cours d'eau_Rontignon
- SURFACE_EAU
- RPG_2012_064
- maïs grain et ensilage
- autres céréales
- autres gels
- estives landes
- prairies permanentes
- prairies temporaires
- légumes-fleurs
- divers



Une **Surface Agricole Utile (SAU)** de :

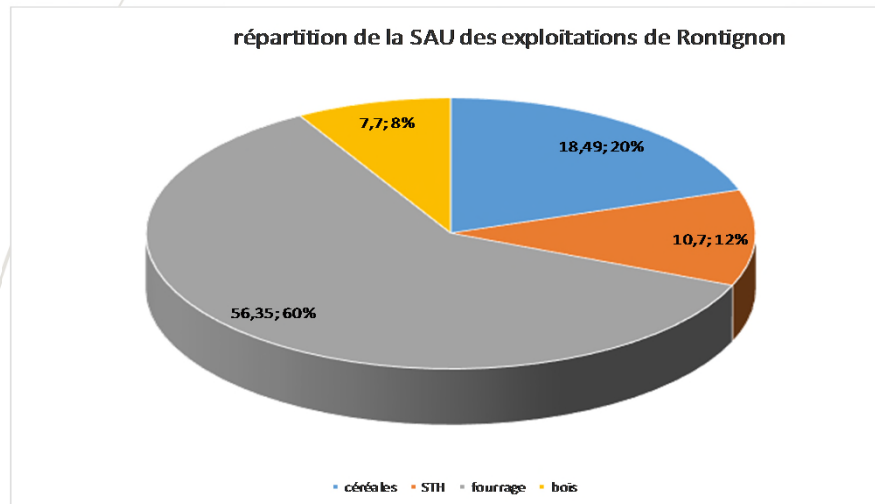
- 156 ha exploités par les exploitants de Rontignon (pas uniquement sur Rontignon)
- Des espaces de prairies (notamment à fourrage) dans les coteaux, peu déclarés à la PAC
- La plaine du Gave de Pau et la vallée du Soust davantage dédiées à la maïsiculture

- Des systèmes d'exploitations variés, mais surtout tournés vers l'activité équine,
- 1 importante exploitation tournée vers l'élevage bovins



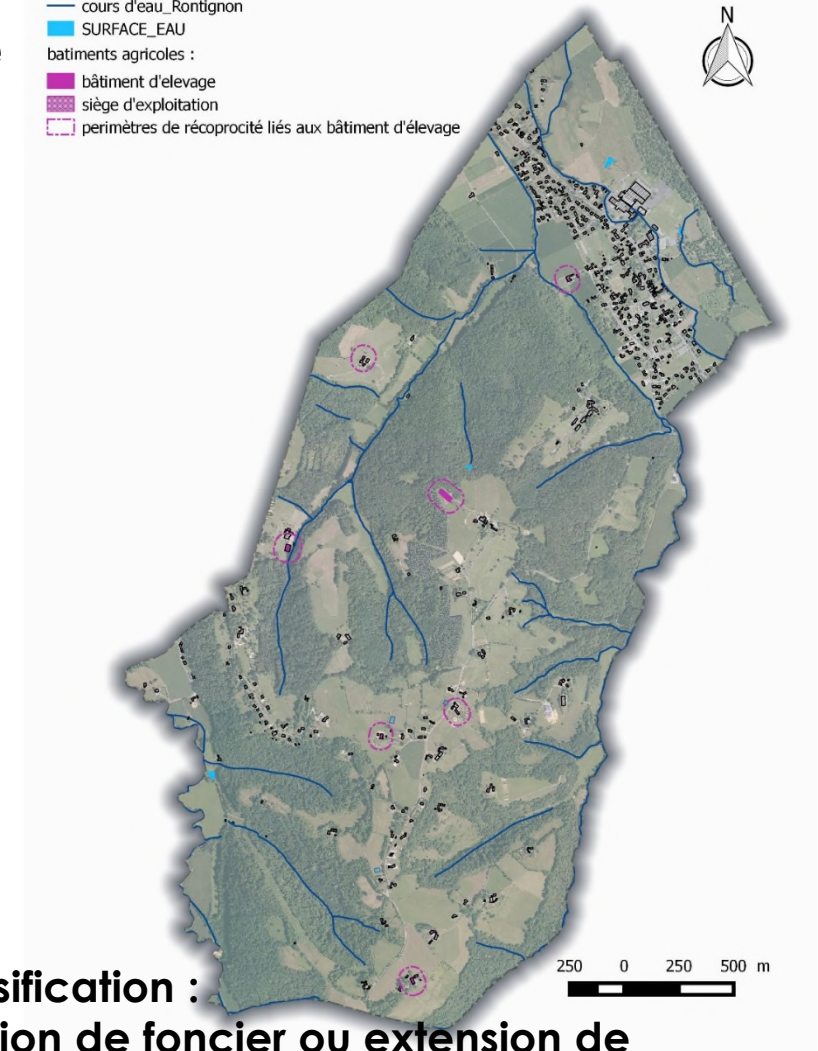
Caractéristiques des exploitations agricoles

- Le RGA recense 18 exploitations actives en 2010,
- Suite au questionnaire agricole : 11 retours
 - Des exploitations essentiellement tournées vers l'élevage bovin et surtout activité équine
 - Une SAU déclarée par les exploitants ayant répondu de 93 ha



Les bâtiments agricoles

- cours d'eau_Rontignon
- SURFACE_EAU
- batiments agricoles :
 - bâtiment d'élevage
 - siège d'exploitation
 - périmètres de récoprocité liés aux bâtiment d'élevage

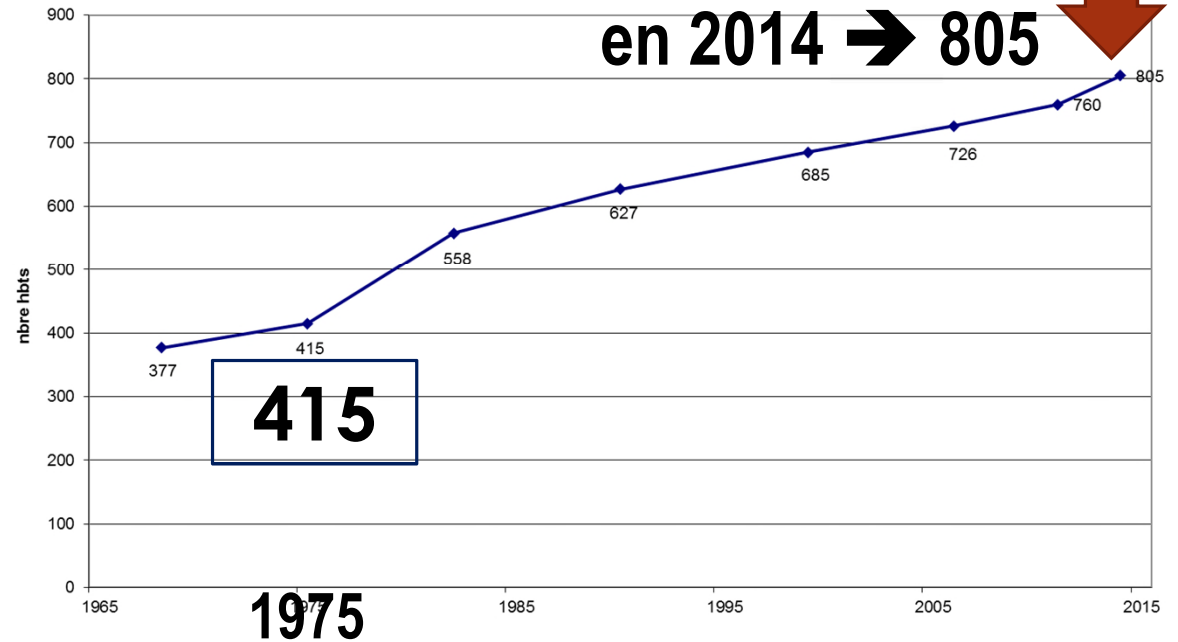


- Des projets de développement et de diversification :
 - 2 projets de développement (augmentation de foncier ou extension de bâtiments)
 - 3 projets de diversification (création chambres d'hôtes et développement nouveaux services et équipements "cheval")

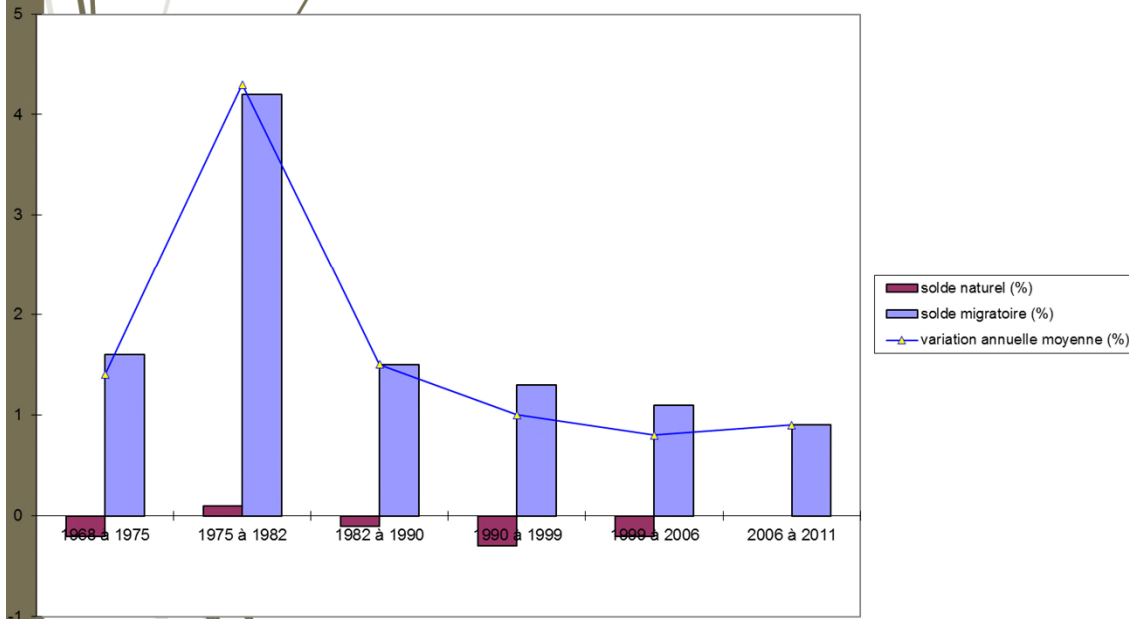
Démographie

- Une croissance démographique régulière depuis les années 1980

Evolution de la population de Rontignon



variation annuelle moyenne de la population sur Rontignon entre 1968 et 2011

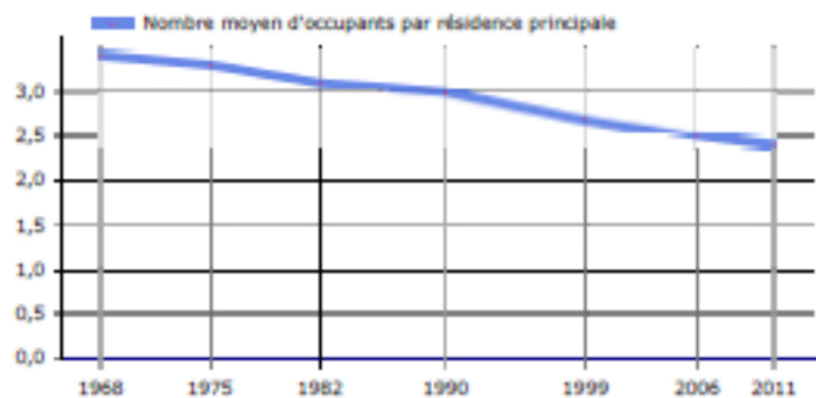


En progression plus marquée depuis 2006 grâce à un important solde migratoire positif et un solde naturel en progression

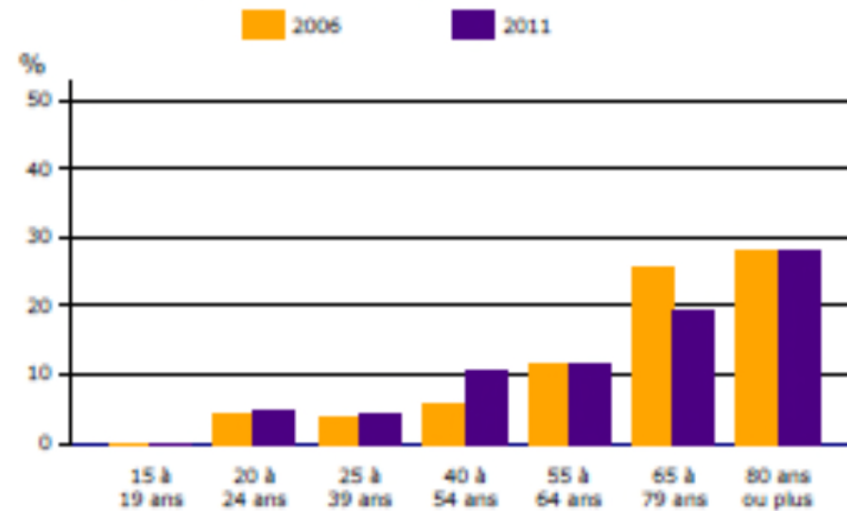
Démographie

- Une population encore jeune, mais une tendance au vieillissement :
 - 48% a moins de 45 ans,
 - Les moins de 14 ans représentent 15% de la population
 - Une tendance à un léger vieillissement depuis 2006 : les +60 ans représentent 26% de la population, contre 21,5% en 2006
- Profil des ménages :
 - Une baisse progressive de la taille des ménages : 2,4 personnes en 2011
 - Une hausse des ménages à 1 personne, mais chez les moins de 55 ans

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

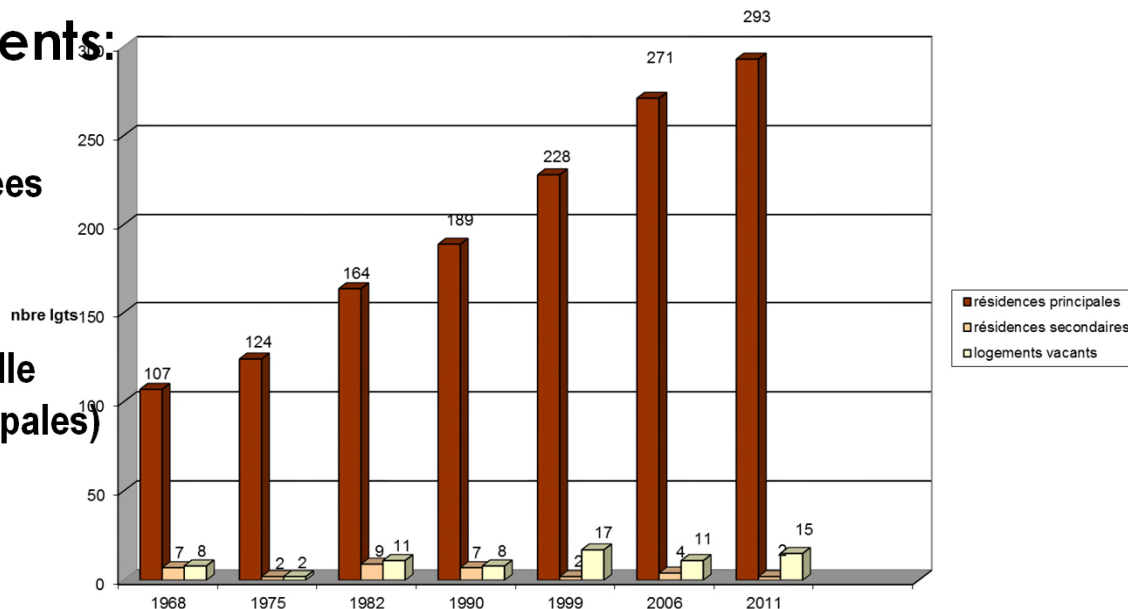


Habitat

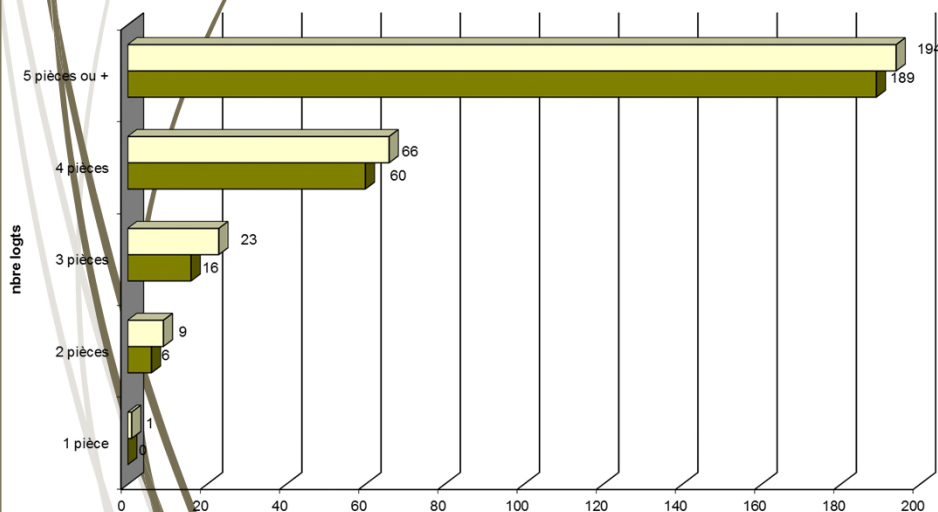
Evolution du parc de logements:

- Un parc multiplié par 2,5 en 30 ans
- Évolution plus marquée depuis les années 2000
- + 62 logements nouveaux depuis 2004
- Une commune très fortement résidentielle (95% des logements = résidences principales)

Evolution du parc de logements sur Rontignon



Composition des résidences principales



Typologie du bâti

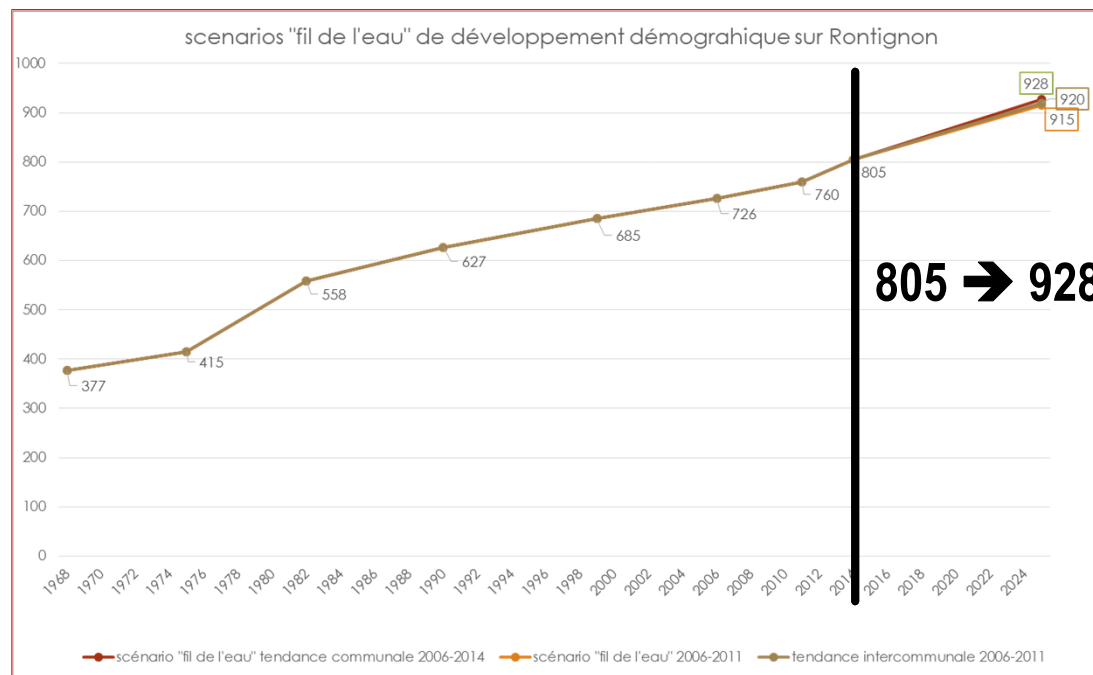
- Une quasi exclusivité de maisons individuelles (84%), très peu d'appartements (16%) encore en 2011
- Des logements de grande taille (les 2/3 comptent + 5 pièces)

Synthèse

➤ Scénario "au fil de l'eau" : une augmentation de 120 habitants à l'horizon 2025

➤ Un besoin de 90 logements d'ici 2025,

➤ Soit 9 logements/an



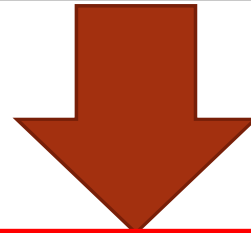
| BESOINS EN LOGEMENTS À L'HORIZON 2025 | |
|--|-----------|
| Taille des ménages 2011 | 2,4 |
| Estimation taille des ménages en 2025 | 2,2 |
| Lié à l'accroissement de la population de +120 habitants | 55 |
| Lié au point mort | 35 |
| TOTAL | 90 |

Rappel des orientations du SCOT du "Grand Pau"

- **Développement urbain :**
 - 8 à 12 logements/ha dans les secteurs desservis en assainissement collectif
 - 6 logements/ha en assainissement autonome (hors contraintes techniques)
- **45 logements/an attribués à la CC Gave et Coteaux,**
 - dont 17 logements/an pour Assat
 - **28 logements/an à répartir sur les 6 communes restantes, soit 4 à 5 / an pour Rontignon**
- **Réaliser et adapter la production de logements sociaux (publics)** sachant qu'une offre privée à caractère sociale pourra être également une réponse (les PLU doivent intégrer des dispositifs réglementaires)
- **Paysage :**
 - ne pas développer l'urbanisation le long des crêtes et versants des coteaux (particulièrement le long des versants remarquables (dont Rontignon))
 - Proscrire l'urbanisation linéaire le long des voies et maintenir, renforcer ou créer des coupures d'urbanisation aux franges des espaces urbains
 - Requalifier les entrées d'agglomérations

Synthèse

- Un manque toujours flagrant de petits logements et d'appartements pour proposer un réel parcours résidentiel
- Consommation d'espace :
7 ha depuis 2004 pour 59 logements créés dont 55% sont des logements individuels
- Les surfaces disponibles dans le PLU permettent la réalisation de 176 logements
- Prise en compte du SCOT du grand Pau approuvé :
4 à 5 logements/an



Nécessité de réduire les surfaces offertes à l'urbanisation



Le **P**rojet
d'**A**ménagement
et de
Développement **D**urables
- PADD -

L'objet du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), dont **les orientations ont été débattues en conseil municipal le 8 décembre 2015 :**

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de **paysage**, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de **préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques**.
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des **communications numériques**, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.
- **fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

(article L. 123-1-3 du code de l'urbanisme)

3 axes de développement sont retenus

- 1. Recentrer l'urbanisation au cœur du centre-bourg de Rontignon**
- 2. Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles de la plaine et des coteaux**
- 3. Soutenir le développement du tissu économique local**

AXE 1 : RECENTRER L'URBANISATION AU CŒUR DU CENTRE-BOURG DE RONTIGNON

2 objectifs principaux sous-tendent le projet de développement de la commune :

- Favoriser l'accueil de jeunes ménages ou familles avec enfants pour relancer la démographie
- Diversifier les formes urbaines pour pallier le manque d'habitat collectif et aux petits logements

Objectifs de réduction de la consommation d'espace :

- En cohérence avec le SCoT, viser un rythme moyen de 5 à 6 logements/an
- Jusqu'à 25% de cette production de logement sera dédiée au renouvellement urbain

La mise en place de ces objectifs passera par :

Une priorisation du développement de l'urbanisation dans le bourg plutôt que dans les coteaux

- Dans les coteaux les choix ont été faits de ne **permettre que le comblement des dents creuses présentes au niveau du hameau** ; la dynamique des coteaux sera maintenue en **permettant l'évolution du bâti existant présentant une qualité patrimoniale en y autorisant des changements de destination** (sous conditions)

1.1 - Définir un projet urbain... :

➤ ...recréant une centralité à Rontignon :

- **Le projet de réhabilitation de la friche industriel de Vilcontal au cœur du projet urbain** : démolition de la façade avant pour création de logements associés à des locaux pour commerces et services en rez-de-chaussée
- **Inscription de zones de développement futur en cœur de bourg pour compléter cette offre en logements** : propriétés foncières publiques mises en avant pour proposer habitat pavillonnaire associé à de l'habitat collectif

➤ ...organisant et améliorant la circulation routière et les déplacements doux :

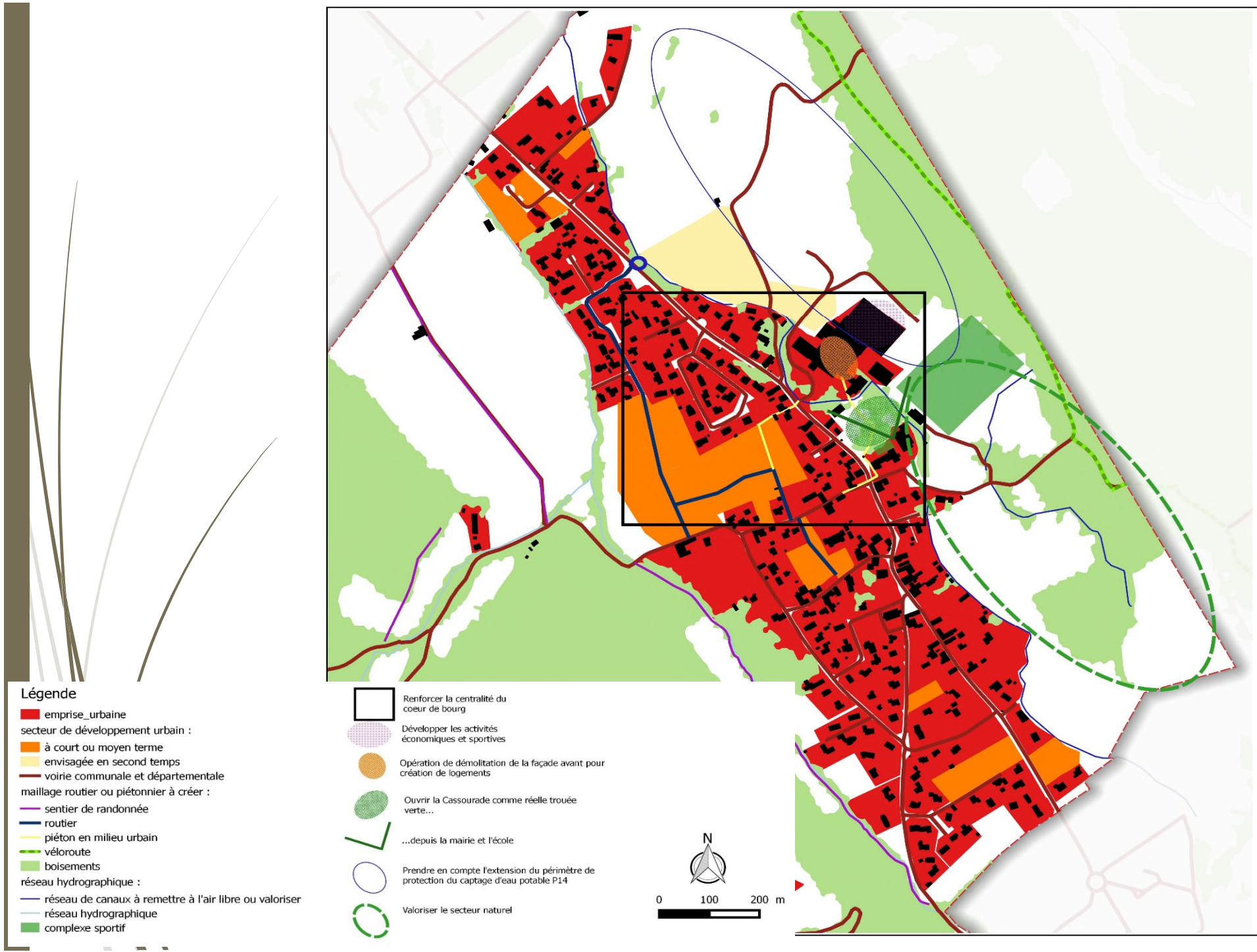
- **Proposer un schéma viaire cohérent à l'échelle de l'ensemble du territoire** :
 - Redonnant au cœur de bourg toute sa lisibilité
 - Améliorant les liaisons bourg-coteaux
 - Optimisant les liaisons avec les communes voisines
- **Ceci passe par** :
 - La création d'une parallèle à la RD37
 - La facilitation de la traversée de la RD37 au niveau de la mairie notamment
 - La poursuite du schéma historique du bourg, sous forme de "fer à cheval"
 - Des orientations d'aménagement et de programmation définies pour les zones de développement

➤ **...valorisant le paysage urbain :**

- **Réalisation d'une trouée verte au niveau de la Cassourade pour relier le bourg aux futurs logements et commerces de Vilcontal**
- **Remise à l'air libre du Canal des Moulins**
- **Protection et valorisation du patrimoine architectural et urbain :**
 - Inscription en tant qu'éléments de paysage identifiés du petit patrimoine (murs),
 - Règles adaptées pour reconversion/restauration du bâti ancien et nouvelles constructions
- **Recherche d'une qualité sur les espaces de transition entre urbain et espaces agricoles et/ou naturels**

➤ **...et tenant compte des équipements**

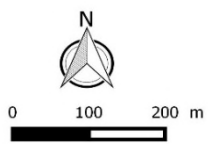
- **Urbanisation en priorité sur les zones raccordées ou pouvant être raccordées au réseau d'eaux usées**
- **Mise en adéquation entre développement urbain et besoin en termes d'équipements publics sportifs ou de loisirs à proximité du bourg**



Légende

- emprise_urbaine
- secteur de développement urbain :
- à court ou moyen terme
- envisagée en second temps
- voirie communale et départementale
- maillage routier ou piétonnier à créer :
- sentier de randonnée
- routier
- piéton en milieu urbain
- véloroute
- boisements
- réseau hydrographique :
- réseau de canaux à remettre à l'air libre ou valoriser
- réseau hydrographique
- complexe sportif

- Renforcer la centralité du cœur de bourg
- Développer les activités économiques et sportives
- Opération de démolition de la façade avant pour création de logements
- Ouvrir la Cassourade comme réelle trouée verte...
- ...depuis la mairie et l'école
- Prendre en compte l'extension du périmètre de protection du captage d'eau potable P14
- Valoriser le secteur naturel



AXE 2 : PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES DE LA PLAINE ET DES COTEAUX

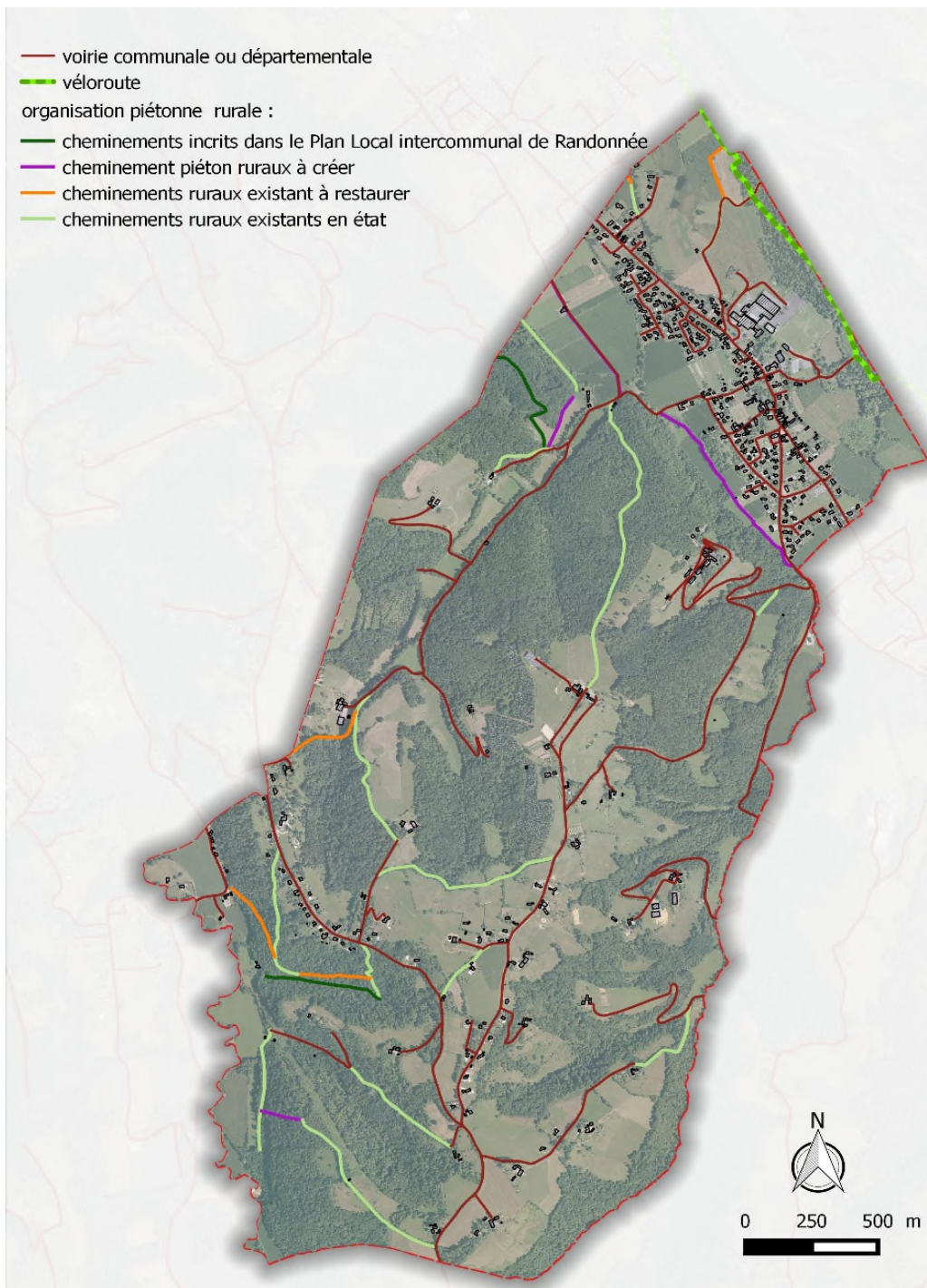
2.1. - Valoriser les paysages :

- **Préserver le caractère bocager et boisé des coteaux et des vallées**
- **Préserver les grands paysages sur les Pyrénées et la plaine du Gave de Pau : préservation des cônes de vues depuis la route du Hameau et la route de Piétat**
- **Être attentifs aux espaces de transition urbain / secteur rural par un traitement spécifique des clôtures**
- **Développer le réseau des espaces végétalisés dans le bourg et sur l'ensemble du territoire en :**
 - Remettant à l'air libre le Canal des Moulins,
 - Valoriser l'ensemble des canaux présents entre le bourg et la saligue
 - Veiller à la création d'espaces végétalisés dans les extensions urbaines

2.2. - S'appuyer sur le réseau des chemins ruraux pour développer une activité loisir valorisant les paysages et le patrimoine naturel :

- **Développer des sentiers de randonnées pour piétons, vélos et balades à cheval pour faire découvrir les panoramas et grands paysages de la commune, mais aussi pour développer des cheminements doux pour les déplacements domicile / travail :**
 - **Poursuivre l'entretien** des chemins existants
 - **Restaurer** ceux le nécessitant
 - **Compléter** le maillage existant

- voirie communale ou départementale
- véloroute
- organisation piétonne rurale :
 - cheminements inscrits dans le Plan Local intercommunal de Randonnée
 - cheminement piéton ruraux à créer
 - cheminements ruraux existant à restaurer
 - cheminements ruraux existants en état



2.3. - Préserver et valoriser les ressources naturelles

- **Renforcer la maîtrise des eaux pluviales**
- **Préserver les habitats d'intérêt communautaire recensés :**
 - Classement en zone naturelle,
 - Recentrer le développement urbain permet de ne pas entraver les continuités écologiques existantes
 - Conditionner prioritairement le développement urbain au raccordement au réseau d'eaux usées pour ne pas altérer la qualité des eaux du réseau hydrographique
- **Développer l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets économiques et l'habitat :**
 - Soutenir les initiatives privées
 - Développement d'installations photovoltaïques grâce à la réhabilitation de Vilcontal
- **Tenir compte de l'évolution du périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable P14 :**
 - L'ensemble des parcelles incluses au nouveau périmètre devra être classé en zone naturelle N
 - Le secteur restant situé "côté Gave" sur lequel était initialement prévu un développement urbain **ne fera de ce fait l'objet d'une urbanisation que dans un second temps** : priorité au centre-bourg et à la façade de Vilcontal



2.4. - Valoriser la trame verte et bleue

- **Préserver les boisements de feuillus et les milieux bocagers**
- **La remise à l'air libre du Canal des Moulins et la valorisation du réseau de canaux entre le Gave de Pau et le bourg concourent à une restauration de la trame verte et bleue**

2.5. - Pérenniser l'espace agricole sur le long terme :

- **2 types d'espaces :**
 - ✓ **Les espaces à valeur de production reconnue : plaine du Gave et vallée du ruisseau de la Maison-Commune**
 - ✓ **Les espaces agricoles des coteaux, tournés vers l'élevage équin, ont un rôle agro-environnemental et paysager à renforcer**

AXE 3 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

3.1. - Associer réhabilitation de la friche Vilcontal et passage de la véloroute pour un développement d'activités économiques et sportives :

- Aménagement du hangar conservé sur Vilcontal pour création de locaux pour sport indoor et activités économiques compatibles avec le règlement du périmètre de protection du P14
- Mise en liaison envisageable de cette activité de sport indoor projetée avec le passage de la véloroute pour développer d'autres activités sportives aux abords de Vilcontal

3.2. - Favoriser une mixité des fonctions urbaines en centre-bourg

- Soutenir et promouvoir le développement d'activités économiques dans le tissu bâti (sous réserve d'une comptabilité avec la proximité de l'habitat)
- Création de commerces et services en façade avant de Vilcontal (effet-vitrine vis-à-vis de la RD37)

La révision du PLU de Rontignon

Réunion publique du 15 décembre 2015

Les enjeux issus du diagnostic et le
Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD)



Rontignon

